



Quatrième Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021



RAPPORT D'ACTIVITES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

(PERIODE DU 1ER OCTOBRE 2020 AU 31 MARS 2021)

© AVRIL 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE	5
A- LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES	5
1- La participation des députés aux travaux.....	5
2- Le travail législatif.....	7
3- Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale....	14
4- La production des comptes rendus.....	17
5- La gestion documentaire (ou les activités documentaires) .	18
6- Les autres activités du Parlement.....	19
B - LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	20
1- La gestion des ressources humaines et les autres activités techniques.....	21
2- La gestion des ressources financières, comptables et du matériel.....	27
3 - La gestion des marchés publics	32
4 - La gestion des technologies de l'information et de la communication.....	33
II - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR.....	35
A- LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE.....	35
1 - Les activités de coopération.....	35
2 - Les activités des Réseaux, des Groupes Interparlementaires d'Amitié et du Parlement des Jeunes du Bénin	36
B- LES MISSIONS A L'ETRANGER.....	36

1- Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée nationale	36
2- Les missions des autres députés.....	37
C- LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE....	37
1- Les personnalités reçues.....	37
2- Les préoccupations exprimées.....	38
3 - Les autres activités essentielles du Cabinet du Président.....	39
III - DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES	41
A- Difficultés.....	41
B - Perspectives	42
CONCLUSION.....	44
ANNEXES	45

INTRODUCTION

Chers collègues,

Nous sommes à mi-parcours de l'odyssée parlementaire de la huitième législature. C'est donc avec un plaisir renouvelé que je me fais l'agréable devoir de vous présenter pour la quatrième fois consécutive le rapport d'activités du Président de l'Assemblée nationale, fruit de nos efforts communs. Comme j'ai coutume de dire, le rapport d'activités du Président de l'Assemblée nationale est le cachet de nous tous.

En effet, l'article 21 du règlement intérieur prescrit au Président de l'Assemblée nationale, l'obligation de rendre compte de ses activités et de sa gestion à la plénière et de fournir à l'occasion, toutes les explications qui lui seront demandées par les députés.

C'est dans le cadre du strict respect de cette exigence que nous sommes réunis en séance plénière ce jour.

Ainsi je dois rappeler que la période de référence du présent rapport des activités menées, court du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021. Elles se sont déroulées dans un contexte qu'il convient de rappeler à votre aimable attention.

En un premier temps, je voudrais faire allusion au contexte général de la pandémie de la COVID-19. Elle continue d'être présente de façon permanente dans nos esprits en dépit des nombreux efforts consentis pour son éradication. Pour y faire face efficacement, il nous revient de nous inscrire dans le protocole des gestes barrières établi à cet effet.

En cela, je loue les efforts du comité de surveillance et de suivi des mesures relatives à la prévention de la propagation de la COVID-19 à l'Assemblée nationale, de l'équipe médicale et du groupe de sécurité qui nous donnent quotidiennement la preuve de leur engagement dans la lutte contre cette pandémie.

En second lieu, je voudrais rappeler à notre mémoire attristée, le départ précipité de notre collègue Jean Pierre BABATOUNDE à l'éternité céleste. Je peux me permettre d'affirmer ici que le député BABATOUNDE est un homme d'exception pour sa ville natale Kétou et pour notre pays, le Bénin. Nous en avons eu les preuves à ses obsèques. Afin d'honorer sa mémoire nous devons poursuivre avec abnégation la mission républicaine entamée ensemble.

Dans la même dynamique, il convient de préciser aussi que nos travaux se déroulent dans un contexte de vaste chantier de réformes engagées depuis le début de la législature. Faut-il encore le rappeler, ces réformes sont contraignantes pour nous mais elles sont nécessaires si nous voulons hisser notre parlement au rang de ceux qui forcent l'admiration dans la sous-région et au niveau du continent.

Enfin, le contexte sur lequel il convient de mettre un accent particulier est celui de la période électorale dans notre pays.

En effet, le 11 avril dernier, les Béninois se sont rendus aux urnes pour élire pour la première fois de notre histoire, le duo Président de la République et Vice-président de la République. Cela a été une occasion solennelle pour célébrer la démocratie et tester la portée et l'efficacité des textes qui nous régissent en la matière.

Cette élection, que nous voulions transparente et démocratique, nous a prouvé une fois encore, que le grand peuple du Bénin est mûr et résolument mobilisé en faveur du développement.

Il était nécessaire à mes yeux de fixer les esprits sur le contexte qui a caractérisé nos travaux durant la période avant de m'étendre sur la charpente du rapport qui s'articule autour des deux grands axes que sont :

- les activités menées au plan interne ;
- les activités menées au plan externe.

I - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN INTERNE

Elles sont essentiellement de deux ordres :

- les activités parlementaires proprement dites ;
- les activités d'administration et de gestion du Parlement.

A- LES ACTIVITES PARLEMENTAIRES

1- La participation des députés aux travaux

1.1- La Participation aux réunions du Bureau

Dans la période sous revue, les membres du Bureau se sont réunis une (01) fois en novembre et une (01) fois en décembre 2020. Le taux moyen de participation aux réunions du Bureau a été de 85,71 % par réunion.

1.2 – La participation aux réunions de la Conférence des Présidents

Au cours de la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, la Conférence des présidents s'est réunie quatre (04) fois, dont deux (02) en octobre et deux (02) en décembre 2020.

Le taux moyen de participation des membres de la Conférence a été de 80,35 %.

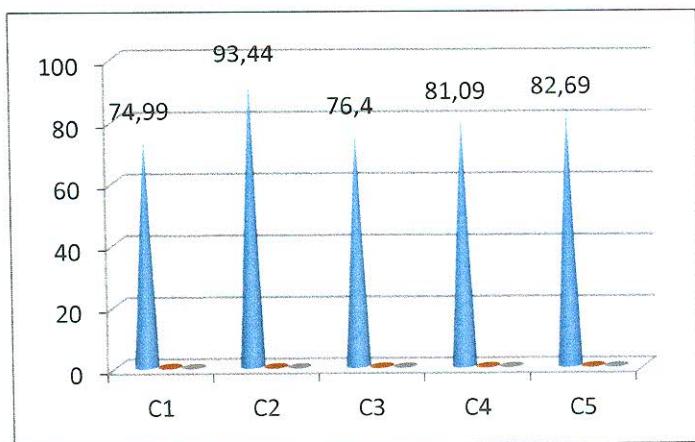
1.3- La participation aux travaux en commission

Le tableau en annexe II présente le point de présence des députés aux travaux en commission. D'une façon générale, la participation des députés à ces travaux affiche un taux moyen de 71,87 % par séance.

Ce taux est en augmentation par rapport à la période précédente dont le taux moyen était de 64,43 % soit un écart positif de 7,44 points.

Le taux de participation des députés varie d'une commission à une autre. Ainsi, selon le graphique ci-dessous, la C2 est en tête avec un taux de participation de 93,44 %. Elle est suivie par la C5 et la C4 avec respectivement un taux de 82,69 % et 81,09 %. La C3 et la C1 viennent enfin avec respectivement 76,40 % et 74,99 %.

Graphique n° 1 : taux de participation des députés aux travaux en commission



1.4- La participation aux séances plénières

Au cours de la période de référence, seize (16) séances plénières ont été tenues.

L'analyse du point des présences des députés permet de constater que par rapport à la session précédente, le taux de participation a légèrement chuté de 80,89% à 76,60%, soit une baisse de 4,29 points.

On relève également que (Cf. tableau en annexe I) :

- ✓ dix-neuf (19) députés ont un taux de participation de 100% ;
- ✓ soixante-dix (70) députés ont un taux de participation supérieur à 50% (compris entre 56,25% et 100% inclus) ;
- ✓ onze (11) députés ont un taux de participation compris entre 12,50% et 50% ;
- ✓ un (01) député à un taux de participation de 0%.

2- Le travail législatif

Conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de son Règlement intérieur, l'Assemblée nationale a tenu plusieurs séances. Les séances se sont déroulées tant en commission qu'en plénière.

2.1- Les travaux au sein des commissions permanentes

Au cours de la période de référence, les commissions permanentes se sont réunies et ont étudié plusieurs dossiers. Le tableau ci-dessous fait le point des dossiers affectés et étudiés par chacune des commissions durant cette période.

Tableau n° 1 : Point de l'étude des dossiers par les commissions permanentes

COMMISSIONS	SITUATION DES DOSSIERS		NOMBRE DE DOSSIERS		NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)	
	AFFECTES A LA COMMISSION		TRAITES PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE			
	Au fond	Pour avis	Au fond			
Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme (C1)	10	03	03		15	
Commission des finances et des échanges (C2)	25	03	03		12	
Commission du plan, de l'équipement et de la production (C3)	09	04	01		03	
Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales (C4)	08	01	05		28	
Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité (C5)	01	07	01		03	
TOTAL	53	18	13		61	

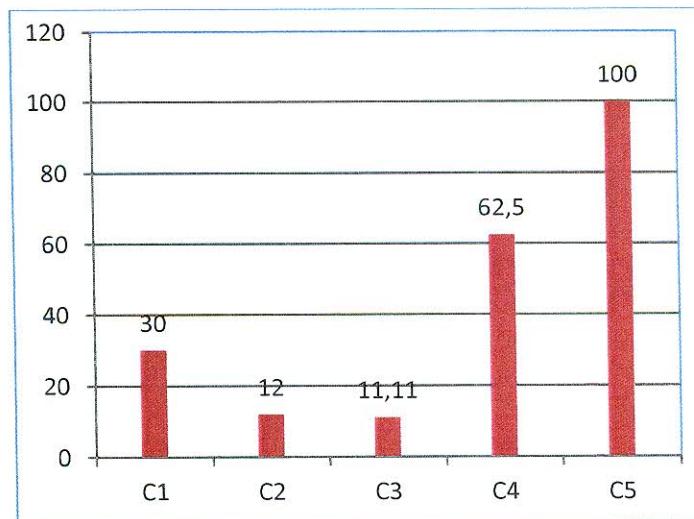
Au total, sur les cinquante-trois (53) dossiers affectés au fond aux commissions permanentes, treize (13) ont été traités, soit un taux de traitement de 24,53 %.

Ce taux est nettement en baisse par rapport à la période précédente qui affichait un taux de 50,77 %.

Sur les treize (13) dossiers traités, la C4 vient en tête avec cinq (05) dossiers. Viennent ensuite les C1 et C2 avec trois (03) dossiers traités chacune. La C3 et la C5 viennent ensuite avec un (01) dossier traité chacune.

Sur la base des dossiers affectés et traités au fond, on note les taux internes de traitement ci-après au niveau des différentes commissions.

Graphique n° 2 : taux internes de traitement des dossiers par commission



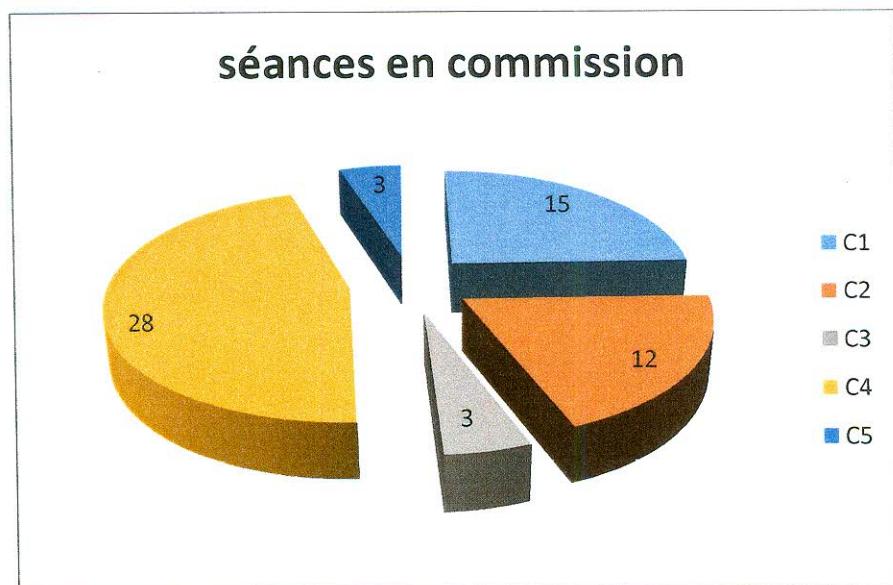
De ce graphique, il ressort qu'en terme de traitement interne de dossiers, la C5 vient en tête avec un taux de 100 % pour avoir traité le seul dossier qui lui a été affecté au fond au cours de la période de référence. Elle est suivie de la C4 et de la C1 avec respectivement 62,5 % et 30 % de leurs dossiers traités. La C2, et la C3 viennent en fin avec respectivement 12 % et 11,11 %.

Le point des séances consacrées à l'étude des dossiers au fond se présente comme ci-dessous indiqué.

Tableau n° 2 : Nombre de séances par commission pour l'étude des dossiers au fond

COMMISSIONS	NOMBRE DE SEANCES (pour étude des dossiers au fond)
C1	15
C2	12
C3	03
C4	28
C5	03
TOTAL	61

Graphique n° 3 : Nombre de séances par commission pour étude des dossiers au fond



Du point de vue du nombre de séances consacrées à l'étude au fond des dossiers, la C4 vient largement en tête avec vingt-huit (28) séances. Elle est suivie de la C1 et de la C2 avec respectivement

quinze (15) et douze (12) séances. La C3 et C5 viennent ensuite avec trois (03) séances chacune.

2.2- Les travaux en séances plénieress

Les séances plénieress tenues sont au nombre de seize (16) et se répartissent conformément au tableau ci-dessous :

Tableau n° 3 : répartition des séances plénieress tenues par session au cours de la période de référence

SESSION	PERIODE	NOMBRE DE SEANCES
Cinquième session extraordinaire de l'année 2020	15 octobre 2020	01
Deuxième session ordinaire de l'année 2020	20 octobre 2020 au 19 janvier 2021	15
TOTAL		16

La période sous revue a connu deux (02) sessions : une (01) session extraordinaire (la cinquième de l'année 2020) et une session ordinaire, la deuxième session ordinaire de l'année 2020.

2.3- Les travaux budgétaires

Les travaux budgétaires ont occupé une place importante dans les activités de la deuxième session ordinaire de l'année 2020. Ils se répartissent en trois volets : les travaux en plénière, les travaux de la commission budgétaire n° 1 et les travaux de la commission budgétaire n° 2.

2.3.1- Les travaux budgétaires en plénière

Il s'agit des ateliers d'imprégnation, d'information ou d'appropriation, des audiences publiques avec les centrales syndicales, les organisations de la société civile, le conseil des

investisseurs privés, les chambres de l'agriculture et des métiers, l'association nationale des communes du Bénin, mais aussi des séances plénières avec le ministère de l'économie et des finances ou le ministère en charge du développement et la plénière consacrée à l'adoption du budget.

Il y a eu en tout dix (10) séances plénières consacrées au budget. Ces séances ne sont pas prises en compte au nombre de celles visées au point 2. 2 ci-dessus.

Ces travaux ont duré 28 heures 46 minutes, soit en moyenne 02 heures 53 minutes par séance.

2.3.2- Les travaux de la commission budgétaire n° 1

Ils se sont déroulés en dix-neuf (19) séances et ont duré en tout 28 heures 35 minutes, soit en moyenne 01 heure 30 minutes par séance.

2.3.3- Les travaux de la commission budgétaire n° 2

Ils se sont déroulés en dix-sept (17) séances et ont duré en tout 69 heures 24 minutes, soit en moyenne 04 heures 05 minutes par séance.

Hormis le temps consacré aux activités préparatoires (imprégnation des députés, audiences avec la société civile, etc), les travaux budgétaires ont duré 126 heures 25 minutes, répartis sur six (06) semaines au terme desquelles, l'Assemblée nationale a adopté et mis à la disposition de notre pays le budget général de l'Etat, arrêté à la somme de deux mille quatre cent cinquante-deux milliards cent quatre-vingt-douze millions **(2 452 192 000 000) FCFA**. Ledit budget a été adopté au cours de la séance plénière du 08 décembre 2020, une date record en matière de vote du budget depuis l'ère du Renouveau démocratique. Félicitations chers collègues.

2.4- Les lois votées

Au cours de la période sous revue, l'Assemblée nationale a examiné plusieurs dossiers qui peuvent être regroupés en trois (03) catégories, à savoir :

- une loi organique ;
- des lois ordinaires ;
- des lois portant autorisation de ratification.

2.4.1- La loi organique

L'Assemblée nationale a procédé à l'examen d'une loi organique au cours de la période de référence. Il s'agit de la loi n° 2020-38 sur la Cour des comptes (adoptée le 30 décembre 2020).

2.4.2- Les lois ordinaires

Au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a voté neuf (09) lois ordinaires que sont :

- 1- la loi n° 2020-30 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2020 (adoptée le 15 octobre 2020) ;
- 2- la loi n° 2020-33 portant loi de finances, gestion 2021(adoptée le 08 décembre 2020) ;
- 3- la loi n° 2020-34 portant dispositions spéciales de simplification et de gestion dématérialisée de l'enregistrement des faits d'état civil (adoptée le 10 décembre 2020) ;
- 4- la loi n° 2020-35 portant modification de la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin (adoptée le 10 décembre 2020) ;

- 5- la loi n° 2020-36 portant insertion et réinsertion professionnelles des allocataires de bourses d'études et de stage en République du Bénin (adoptée le 28 décembre 2020) ;
- 6- la loi n° 2020-37 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin (adoptée le 28 décembre 2020) ;
- 7- la loi n° 2021-01 sur la biosécurité en République du Bénin (adoptée le 04 janvier 2021) ;
- 8- la loi n° 2021-02 modifiant et complétant la loi n° 2018-12 du 01 juillet 2018 portant régime juridique du bail à usage d'habitation domestique en République du Bénin (adoptée le 07 janvier 2021) ;
- 9- la loi n° 2021-03 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin (adoptée le 12 janvier 2021).

2.4.3- Les autorisations de ratification

L'Assemblée nationale a autorisé le président de la République à ratifier deux (02) instruments internationaux, à travers la prise de deux lois. Il s'agit de :

- 1- la loi n° 2020-31 portant autorisation de ratification du traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté, le 07 juillet 2017 à New York et signé par le Bénin le 26 septembre 2018 (adoptée le 22 octobre 2020) ;
- 2- la loi n° 2020-32 portant autorisation de ratification de la convention portant création de l'Alliance pour le biodigesteur en Afrique de l'Ouest et du Centre, adoptée

à Ouagadougou le 04 octobre 2018 (adoptée le 22 octobre 2020).

2.5- Les décrets de ratification des conventions de financement

Il convient de rappeler que conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 145 de la Constitution, « les conventions de financement soumises à ratification, sont ratifiées par le président de la République qui rend compte à l'Assemblée nationale dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours ».

Au regard de ces dispositions, le président de la République a transmis à l'Assemblée nationale au cours de la période de référence, dix (10) décrets de ratification relatifs aux accords de crédits, de financement et de prêt. Le point de ces différents accords est consigné dans le tableau en annexe III.

Ces efforts remarquables confirment une fois encore la qualité d'un parlement résolu à relever le défi qu'il s'est fixé, celui du développement.

C'est le lieu de remercier et de féliciter chaleureusement mes collègues députés, pour l'endurance et les efforts dont ils ont fait montre quotidiennement dans l'accomplissement de leur devoir constitutionnel et citoyen.

3- Le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale

Outre l'exercice de la fonction législative, l'Assemblée nationale contrôle également l'action du gouvernement, conformément à l'article 113 de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, révisée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019.

En effet, ledit contrôle s'effectue par différents moyens dont d'une part, les moyens individuels que sont les questions écrites, les questions orales et les questions d'actualité que les députés

adressent au gouvernement et d'autre part, les moyens collectifs que sont l'interpellation et la résolution tendant à la mise en place d'une commission parlementaire d'information, d'enquête et de contrôle.

Par ailleurs, l'institution parlementaire a décidé de faire jouer à la commission des finances et des échanges (C2), la plénitude de ses prérogatives, en matière de contrôle. Ainsi, j'ai pris la décision n° 2021-141/AN/PT/Q/SGA/DQ/CSF/CSC du 31 mars 2021, relative au contrôle financier des entreprises publiques et semi-publiques, organisé par ladite commission.

3.1- Les questions écrites

L'Assemblée nationale n'a pas reçu de question écrite au cours de la période de référence.

Mais, des deux (2) questions écrites posées au gouvernement avant ladite période par le député Rachidi GBADAMASSI, celle en date du 16 septembre 2020, relative à « l'organisation, au titre de l'année 2020, du concours d'entrée au Prytanée militaire de Bembèrèkè et au Lycée militaire des jeunes filles de Natitingou » a reçu, le 27 novembre 2020, la réponse du ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la défense nationale qui a été transmise à l'auteur de ladite question.

Quant à la question écrite, en date du 16 avril 2020, relative à « la demande d'information sur les conditions de vie et de travail des fonctionnaires de la police républicaine », adressée au gouvernement depuis le 28 avril 2020, elle n'a pas encore reçu la réponse du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, malgré la relance faite par l'Assemblée nationale à l'endroit du gouvernement par lettre n° 3039-20/AN/SGA/DSL/SSQTR du 9 octobre 2020.

3.2- Les questions orales

Une seule question orale a été enregistrée au cours de la période de référence. Cette question qui n'est pas encore examinée, a été déposée au secrétariat général administratif le 2 octobre 2020 puis transmise à mon cabinet le 5 octobre 2020. Elle a été posée par le député Rachidi GBADAMASSI et dix (10) autres et est relative à l'effondrement d'un immeuble R+4 à Akpakpa, en face de l'imprimerie Tundé, dont les matériaux de construction ont reçu la certification du Centre national d'essai et de recherches des travaux publics (CNERTP).

Au cours de la même période, l'Assemblée nationale a examiné sept (7) questions orales avec débat relatives :

- au phénomène des grossesses en milieu scolaire ;
- au harcèlement sexuel dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur ;
- à la mise en œuvre de la loi n° 2017-039 du 26 décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastique non biodégradable en République du Bénin ;
- à la régularisation de la situation professionnelle des enseignants du secondaire, fonctionnaires d'Etat employés comme moniteurs dans les universités nationales du Bénin ;
- à l'accès des populations aux soins de santé ;
- à la fourniture d'eau potable aux populations ;
- à la récurrence des accidents sur le tronçon Akassato-Allada.

Il faut préciser que la question orale relative à la récurrence des accidents sur le tronçon Akassato-Allada, était à l'origine, une question d'actualité qui a été transformée en question orale avec débat et a fait l'objet d'une communication du gouvernement.

3.3- Les questions d'actualité

Au cours de la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021, l'Assemblée nationale n'a enregistré aucune question d'actualité.

Deux (2) questions d'actualité étaient en instance avant la période de référence. Il s'agit de la question sur l'abandon du franc CFA au profit de la monnaie ECO, posée par le député feu Ibitètcho Jean-Pierre BABATOUNDE de regrettée mémoire et celle relative à la récurrence des accidents sur le tronçon Akassato-Allada, posée par le député Patrice NOBIME. Ces deux questions d'actualité ont été transformées en questions orales. Seule la dernière question relative à la récurrence des accidents sur le tronçon Akassato-Allada a été examinée le 5 janvier 2021. Elle a fait l'objet d'une communication présentée par le gouvernement suivie d'un riche débat.

3.4- Les commissions parlementaires d'information, d'enquête et de contrôle

L'Assemblée nationale n'a mis en place aucune commission parlementaire d'information, d'enquête ou de contrôle pendant la période de référence.

3.5- L'interpellation du Gouvernement

L'Assemblée nationale n'a enregistré aucune demande d'interpellation du gouvernement au cours de la période de référence.

4- La production des comptes rendus

Conformément aux dispositions de l'article 47 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale en date du 6 juin 1995, modifié par la résolution n° 2020-01 du 14 juillet 2020, déclarée conforme à la Constitution par la Décision DCC 20-560 du 6 août 2020 de la Cour constitutionnelle, dans le but de rendre effectif le caractère public des séances et de permettre aux citoyens d'apprécier

l'exercice par l'Assemblée nationale des fonctions législative et de contrôle de l'action du gouvernement, il est établi, deux sortes de comptes rendus : le compte rendu sommaire et le compte rendu intégral.

4.1- Le compte rendu sommaire des débats parlementaires

Comme rappelé ci-dessus, l'Assemblée nationale a tenu au cours de la période de référence, seize (16) séances plénières. Les comptes rendus sommaires des débats parlementaires concernant cette période ont été adoptés en séances plénières et sont archivés.

Par ailleurs, le quatrième numéro du recueil des comptes rendus sommaires est disponible et a été distribué dans le casier des députés.

4.2- Les comptes rendus intégraux des débats parlementaires

Les comptes rendus intégraux des débats parlementaires des seize (16) séances plénières tenues pendant la période de référence sont établis et ont été envoyés par courrier électronique à chaque député. Comme par le passé, les copies de ces comptes rendus intégraux sont transmises aux secrétaires parlementaires et aux présidents de groupes parlementaires.

En outre, les huitième et neuvième numéros du journal des débats parlementaires sont disponibles et ont été distribués dans les casiers des députés.

5- La gestion documentaire (ou les activités documentaires)

Outre les tâches et activités quotidiennes de traitement des archives et de recherches documentaires au profit de l'administration et des usagers clients, au cours de la période de référence, plusieurs activités ont été effectuées ou sont en instance de réalisation. Il s'agit :

- de la numérisation et du traitement (optimisation, OCR) des lois promulguées au cours de l'année 2020 ;
- de la mise à jour au 31 décembre 2020 de la base de données des lois promulguées mise en ligne en avril 2019 ;
- du traitement des fichiers numériques des lois promulguées de 2016 à 2019 pour reliure : 162 fichiers apprêtés pour impression et reliure ;
- du traitement des journaux pour reliure : de septembre à décembre 2020 ;
- de la réalisation du dossier documentaire de l'Assemblée nationale : trois dossiers réalisés et 80 articles de presse numérisés ;
- de la poursuite de la réalisation des biographies des députés des 7^e et 8^e législatures ;
- de la mise à jour au 31 décembre 2020, des répertoires des lois promulguées et des séances plénières ;
- de la publication des productions documentaires de l'Assemblée nationale sur Facebook ;
- de la distribution des stocks restants des publications de l'Assemblée nationale.

6- Les autres activités du Parlement

L'Assemblée nationale a mené un grand nombre d'activités au cours de la période sous revue. Au nombre de celles-ci, je peux citer :

- 1- l'examen et l'adoption du rapport d'activités du Président de l'Assemblée nationale couvrant la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020 (le 27 octobre 2020) ;
- 2- la participation des députés à la communication de la Commission électorale nationale autonome (CENA) au sujet du parrainage (le 21 octobre 2021) ;

- 3- la séance de restitution aux députés de la visite du président de l'Assemblée nationale dans des localités du nord affectées par les inondations (le 26 octobre 2020) ;
- 4- la communication du Gouvernement relative à la construction du nouveau siège de l'Assemblée nationale et aux nouveaux horaires de travail au sein de l'administration (le 10 novembre 2020) ;
- 5- le message du président de la République sur l'état de la Nation (le 29 décembre 2020) ;
- 6- la communication du Professeur Aziadomè KOBLEVI sur le dépistage et le traitement des hépatites (le 12 janvier 2020) ;
- 7- la cérémonie d'hommage au député Ibitècho Jean-Pierre BABATOUNDE, décédé le vendredi 05 février 2021 à Cotonou (le 26 février 2020) ;

B - LES ACTIVITES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Les activités d'administration et de gestion de l'Assemblée nationale s'articulent essentiellement autour des quatre points suivants :

- la gestion des ressources humaines et les autres activités techniques ;
- la gestion des ressources financières, comptables et du matériel ;
- la gestion des marchés publics ;
- la gestion des technologies de l'information et de la communication.

1- La gestion des ressources humaines et les autres activités techniques

1.1- La gestion des ressources humaines

1.1.1- La gestion des carrières et des avantages

Au cours de la période de référence, la gestion et le suivi de la carrière et des avantages aussi bien des députés que du personnel se sont traduits par la prise de certains actes administratifs et par la liquidation régulière et à bonne date des indemnités parlementaires.

De même, plusieurs agents parlementaires ont fait valoir leurs droits à une pension de retraite.

Dans ce cadre, des autorisations ont été données en vue de la liquidation dans un délai raisonnable des indemnités y relatives.

1.1.2- La gestion administrative du personnel parlementaire

Dans le souci de consolider les réformes entreprises au secrétariat général administratif pour plus d'efficacité dans le travail parlementaire, des nominations, des affectations et des promotions ont été effectuées. Nous pouvons citer les nominations ci-après :

- Directeur de l'Unité d'Analyse, de Contrôle et d'Evaluation du Budget de l'Etat (UNACEB) suite au départ à la retraite du titulaire ;
- Directrice adjointe de l'UNACEB ;
- Directeur des services législatifs ;
- Directrice adjointe des services législatifs ;
- Directeur adjoint des services de l'information et de la communication, porte-parole de l'Assemblée nationale. L'intéressé a donné une conférence de presse inaugurale, la veille de l'ouverture solennelle de la présente session.

De même, certains cadres ont été mutés à des postes d'assistants de commissions permanentes, d'autres pour renforcer les structures techniques ou du cabinet.

A cet effet, un accent particulier a été mis sur les compétences internes et la promotion du genre. Un nouveau management axé sur la performance et les résultats est en train d'être instauré dans l'administration parlementaire. Les résultats de ce nouveau management sont déjà perceptibles.

D'autres réformes sont aussi en cours de réalisation pour permettre à l'administration parlementaire de jouer efficacement son rôle. Au nombre de celles-ci figurent en bonne place, la décision sur l'évaluation annuelle du personnel administratif et la programmation effective des congés annuels du personnel administratif.

Dans ce même registre et pour une bonne gouvernance des affaires au Parlement, certaines activités de contrôle ont été menées pendant la période de référence. Je peux citer :

- la vérification du niveau de mise en œuvre des recommandations issues des différentes commissions de contrôle de gestion que j'ai mises en place en 2020 ;
- la mission de vérification du bien-fondé de disparition de fonds à la Mutuelle du personnel de l'Assemblée nationale ;
- la prise de la décision n° 2021-019/AN/PT du 15 février 2021 portant créations, attributions, composition et fonctionnement du comité transitoire chargé de la relance des activités de la Mutuelle du Personnel de l'Assemblée nationale.

1.1.3. Le renforcement des capacités des députés et du personnel administratif

Des autorisations ont été accordées aux organes du secrétariat général administratif pour le renforcement des capacités du personnel parlementaire. Dans ce cadre, des formations ont été réalisées.

A titre illustratif, il faut noter les formations organisées par le Réseau africain des personnels des parlements (RAPP) sur la prévention et la gestion du mal de dos et celle initiée par le Centre de formation en informatique sur l'utilisation de la suite Microsoft Office et de l'internet.

1.1.4-La couverture sanitaire des députés et du personnel administratif

Dans cette rubrique, il faut noter que la compagnie d'assurances NSIA continue l'impression des cartes d'assurance des agents parlementaires dont les familles ont augmenté en effectif grâce aux nouvelles naissances.

Par ailleurs, à la suite de différentes rencontres tenues avec les responsables de cette compagnie aussi bien par les députés que par le personnel, les prestations ont été largement expliquées. Ce qui a facilité leur jouissance effective.

1.1.5-La prise en charge sanitaire à l'interne des députés et du personnel parlementaire

Il est à noter que pendant la période de référence, l'institution parlementaire a assuré la gestion sanitaire des députés et du personnel à travers les consultations, les actes médicaux et la prévention des affections courantes.

Au total deux cent vingt-deux (222) membres du personnel ont été consultés dont cent vingt-sept (127) militaires et leurs familles,

quatre-vingt-quinze (95) civils et leurs familles (personnel administratif) de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, seulement cinq (05) patients ont dû être référés et trois (03) ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire pour des urgences diverses vers des centres médicaux spécialisés disposant d'un meilleur plateau technique. Aussi trois cent quatre-vingt-quatorze (394) personnels militaires et civils ont bénéficié de visites médicales d'aptitude afin de passer différents tests. Le service médical a procédé entre autres à la réalisation de plusieurs actes médicaux : trente-cinq (35) agents soignés, vingt-cinq (25) mis en observation pour diverses affections, trente-cinq (35) certificats médicaux de tout genre. Par ailleurs, aucun décès n'a été déploré durant cette session dans la prise en charge du personnel.

La prévention des affections faisant partie intégrante des activités majeures du service médical de l'Assemblée nationale, celle-ci, a consisté essentiellement en la lutte contre la pandémie de la COVID-19. A cet effet, plusieurs actions ont été engagées à savoir : la sensibilisation du personnel sur les mesures barrières liées à la prévention contre la pandémie, la réalisation de dépistages périodiques ou circonstanciels (liés à la découverte de cas suspects ou de tout risque faisant évoquer la COVID-19) d'où deux cent cinquante-trois (253) membres du personnel ont été dépistés parmi lesquels trente-quatre (34) cas suspects, et vingt (20) cas positifs dont cinq (05) cas sous traitement, quatorze (14) guéris et un (01) décès.

Par ailleurs, une séance de dépistage a été organisée à l'intention des femmes parlementaires et les cas dépistés ont fait l'objet d'une surveillance particulière de la part du service médical.

De plus, les désinfections effectuées par l'équipe de décontamination de façon périodique et circonstancielle ont complété les efforts menés dans la lutte contre ce fléau. Malheureusement, face à la montée grandissante de cette

pandémie dans notre pays et dans le monde, beaucoup d'actions restent à mettre en œuvre.

Toutes ces actions ont été rendues possibles grâce à l'ingéniosité des membres du Bureau qui ont mis sur pied une équipe médicale complète rassemblant le personnel nécessaire.

Néanmoins, il est à noter que beaucoup reste à faire pour améliorer les prestations du service médical de l'Institution.

1.2-Les activités des structures techniques

Sont classées dans cette rubrique, les activités menées par le Projet d'appui au renforcement des capacités du parlement et des organes de gestion des élections (PARCPOGE), l'Unité d'analyse, de contrôle et d'évaluation du budget de l'Etat (UNACEB) et l'Institut parlementaire du Bénin (IPaB).

Dans le domaine du renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée nationale, les activités ci-après ont été menées :

1- l'atelier de finalisation et de validation du guide méthodologique du député pour la réduction de la pauvreté, organisé du 06 au 09 octobre 2020 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo ;

2 - l'atelier de réflexion sur « le projet de loi de finances, gestion 2021 », organisé du 13 au 17 octobre 2020 à JECO Hôtel de Dassa-Zoumè ;

3 - l'atelier d'information et d'appropriation du contenu du projet de loi de finances, gestion 2021 par les députés, tenu le 29 octobre 2020 à l'hémicycle ;

4 – les audiences publiques en commission ouverte aux organisations et aux experts de la société civile sur le projet de loi

de finances, gestion 2021, tenues les 02 et 03 novembre 2020 au Palais des gouverneurs ;

5 - l'atelier de renforcement des capacités des cadres parlementaires sur « la recherche en sciences sociales », qui a eu lieu du 03 au 05 novembre 2020 aux Résidences Céline Hôtel de Kétou ;

6 - l'atelier d'appropriation et d'analyse par les journalistes membres du Réseau des journalistes accrédités au parlement (RéJAP) du contenu et des innovations de la loi de finances, gestion 2021, tenu les 10 et 11 novembre 2020 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo ;

7 – l'atelier de renforcement des capacités cadres parlementaires pour la mise en ligne de la base de données des textes de lois de l'Assemblée nationale, tenu les 18 et 19 novembre 2020 à l'hôtel BEHOVA de Dangbo ;

8 - l'atelier de validation du projet de code d'éthique et de déontologie des députés béninois, organisé du 25 au 27 novembre 2020 aux Résidences Céline Hôtel de Kétou ;

9 - l'atelier de renforcement des capacités des membres du Réseau des femmes fonctionnaires parlementaires du bénin (RFFP/B) sur les techniques d'animation et de plaidoyer en causerie débat sur la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, tenu les 14 et 15 décembre 2020 à l'hôtel chez THEO de Possotomè ;

10 – l'atelier d'imprégnation, de renforcement des capacités des députés sur « la lutte contre la corruption en Afrique sub-saharienne et d'appropriation des textes fondamentaux de Réseau des parlementaires béninois contre la corruption (APNAC-BENIN) », tenu du 16 au 18 décembre 2020 à JEKO Hôtel de Dassa-Zoumè ;

11 - l'atelier de renforcement des capacités des cadres parlementaires sur le thème « Management des risques

professionnels : santé-sécurité-bien-être au travail », tenu les 21 et 22 décembre 2020 à l'hôtel BEHOVA de Dangbo ;

12 - l'atelier de renforcement des capacités des cadres parlementaires sur le thème « l'amélioration des techniques de rédaction des comptes rendus sommaires des débats parlementaires et des délibérations, tenu les 29 et 30 décembre 2020 à GANNA Hôtel de Grand-Popo ;

13 - l'atelier d'évaluation du Plan de travail annuel (PTA) 2020 et d'élaboration du PTA 2021 de l'IPAB, tenu les 15 et 16 janvier 2021 à GANNA Hôtel de Grand-Popo ;

14 - l'atelier de finalisation et de validation des recueils des programmes d'investissement public (PIP) 2021 et des recommandations des députés sur le projet de loi de finances, gestion 2021, qui a eu lieu du 09 au 12 mars 2021 à JECO Hôtel de Dassa-Zoumè ;

15 – l'atelier d'actualisation et de validation du breviaire du député, tenu du 16 au 19 mars 2021 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo ;

16 – l'atelier de renforcement des capacités des membres de la cellule d'audit interne sur les « techniques d'audit, de contrôle et d'évaluation dans l'administration publique », tenu du 23 au 26 mars 2021 à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo.

2- La gestion des ressources financières, comptables et du matériel

2.1- La gestion des ressources financières

Elle concerne deux (02) périodes :

- la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, au titre de la gestion 2020 ;
- et celle allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, au titre de la gestion 2021.

2.1.1- Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

Les paiements effectués sur le budget exercice 2020 au cours de la période s'élèvent à la somme de trois milliards huit cent trente-cinq millions quarante-huit mille trois cent six (3.835.048.306) francs CFA. Ce qui porte l'ensemble des paiements pour le compte de la gestion 2020 à la somme de treize milliards sept cent soixante-douze millions sept cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (13.772.742.897) francs CFA, soit 100 % des dépenses engagées et ordonnancées sur le budget remanié gestion 2020. A ce montant, il faut ajouter mille trois cent quarante-quatre (1.344) francs CFA d'opérations de trésorerie liées aux versements de TVA sur dépenses annulées.

Les ressources mises à la disposition de l'Assemblée nationale par le ministère de l'économie et des finances au cours de la période s'élèvent à trois milliards trois cent quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante (3.395.195.250) Francs CFA, soit 100% de la somme attendue au titre de la même période. Ce montant porte les ressources budgétaires mises à la disposition de l'Assemblée nationale, au titre de l'année 2020, à la somme globale de douze milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent cinquante mille (12.999.150.000) francs CFA soit 93,92 % des crédits initialement inscrits au budget (13.928.749.880) Francs CFA). Le reste, non reçu (929.600.000 FCFA) correspond au montant total des retenues par le Trésor public en remboursement du 1/3 du prêt pour acquisition des véhicules privés des députés au titre de l'année 2020. Tenant compte du report du solde des ressources de l'exercice 2019 sur le budget 2020 (198.081.798 FCFA), de l'ensemble des prélèvements opérés sur les indemnités des députés en remboursement du prêt susmentionné (692.696.667 FCFA), des versements de reliquats (7.322.967 FCFA), l'ensemble des ressources 2020 se chiffre à treize milliards huit cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent cinquante et un mille quatre cent trente-deux (13.897.251.432) francs CFA.

2.1.2- Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

Les paiements effectués sur le budget exercice 2021 au cours du premier trimestre de l'année 2021 s'élèvent à trois milliards neuf millions deux cent quarante-vingt-huit mille huit cent cinquante-trois (3.009.288.853) francs CFA.

Les ressources mises à la disposition de l'Assemblée nationale par le ministère de l'économie et des finances au cours de la période s'élèvent à trois milliards six cent vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (3.629.887.500) francs CFA, soit 85,02 % de la somme attendue au titre de la même période (4.269.687.470) francs CFA. Le Trésor public ayant retenu la tranche du premier semestre 2021 du montant du prêt pour acquisition des véhicules privés des députés, soit quatre cent soixante-quatre millions huit cent mille (464.800.000) francs CFA.

2.2- La gestion comptable

Elle concerne deux périodes :

- la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, au titre de la gestion 2020 ;
- et celle allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2021, au titre de la gestion 2021.

2.2.1- Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020

Le budget remanié, gestion 2020 s'élève à quatorze milliards cent vingt-six millions huit cent trente un mille six cent soixante-dix-huit (14 126 831 678) francs CFA. Il convient de rappeler que le disponible au 30 septembre 2020, lors de la présentation du rapport d'activité à l'ouverture de la deuxième session ordinaire, était de trois milliards six cent neuf millions cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-douze (3 609 168 292) francs CFA. Par la suite, il y a eu des annulations d'engagements concernant des dossiers qui n'ont pas abouti. Ainsi, le crédit disponible au 30 septembre 2020 est passé

alors à trois milliards six cent vingt-sept millions cinq cent soixante un mille deux cent soixante-sept (3 627 561 267) francs CFA.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020, après des virements d'articles à articles au niveau des chapitres, le montant des engagements de crédits est de trois milliards deux cent soixante-treize millions quatre cent soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-six

(3 273 472 486) francs CFA, soit un taux d'exécution de 90,34 % du crédit disponible au début de la période sous revue. Ce montant ajouté à celui du cumul des engagements du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, soit dix milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent soixante-dix mille quatre cent onze

(10 499 270 411) francs CFA, donne un engagement annuel de treize milliards sept cent soixante-douze millions sept cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (13 772 742 897) francs CFA avec un taux d'exécution de 97,49% des crédits ouverts pour l'année 2020.

La différence entre les crédits inscrits et les crédits engagés au 31 Décembre 2020 donne un crédit disponible de trois cent cinquante-quatre millions quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-un (354 088 781) francs CFA (Cf. situation d'exécution annuelle).

2.2.2- Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

Le budget, gestion 2021 s'élève à dix-sept milliards soixante-dix-huit millions sept cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt (17 078 749 880) francs CFA.

Le montant des engagements du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 est de trois milliards cent deux millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante-dix (3 102 844 670) francs CFA, soit un taux d'exécution de 18,17%.

La différence entre les crédits inscrits et les crédits engagés au 31 mars 2021 est donc de treize milliards neuf cent soixante-quinze

millions neuf cent cinq mille deux cent dix (13 975 905 210) francs CFA.

2.3- La gestion des matériels et des immeubles

Au cours de la période de référence, l'Assemblée nationale a acquis plusieurs biens, effectué des travaux de réfection immobilière, procédé à l'approvisionnement des groupes électrogènes en gasoil, à l'entretien et à la réparation de matériels.

2.3.1- Les acquisitions

Les acquisitions au cours de la période de référence concernent essentiellement les fournitures, les mobiliers, les matériels et équipements de bureau, divers matériels informatiques et l'approvisionnement en gasoil des groupes électrogènes.

a- Les fournitures de bureau

Pour le fonctionnement des différentes structures de l'Assemblée nationale, le magasin du service du matériel et de l'entretien a été approvisionné en fournitures de bureau. Il s'agit entre autres des papiers rames, des chemises et sous-chemises dossier, des clés USB, des classeurs chrono, des agrafeuses, des enveloppes etc.

b- Les consommables informatiques

Divers matériels informatiques ont été acquis pour assurer le bon fonctionnement et déroulement des travaux à l'Assemblée nationale. Au titre des acquisitions, nous pouvons noter les ordinateurs de bureau, les ordinateurs portatifs, les imprimantes, les scanners, les disques durs externes.

c- Les mobiliers et équipements de bureau

Des mobiliers de bureau ont été acquis pour le compte de certains services de l'Institution parlementaire. Il s'agit entre autres des armoires de rangement, des bureaux et fauteuils cadre, des

bureaux et fauteuils secrétaire, des bureaux et fauteuils directeur, fauteuils simples et chaises visiteurs et salon complet.

d- L'approvisionnement en gasoil

Pour le fonctionnement des groupes électrogènes installés au palais des gouverneurs et au secrétariat général administratif, l'Assemblée nationale a procédé à l'achat de six mille (6 000) litres de gasoil. Ce ravitaillement (fait le 17 mars 2021) permet de faire face efficacement aux problèmes de coupures d'électricité.

2.3.2- Gestion de contrats d'acquisition, de demandes de prise en compte de droits de douane et TVA, de renouvellement des assurances de véhicules au profit des honorables députés

Pendant la période sous revue, le service du matériel et entretien a procédé au renouvellement des assurances pour les véhicules des députés, et des responsables administratifs. Il a aussi procédé à l'élaboration de contrat d'acquisition de véhicules au profit de certains députés et à la transmission des droits de douane et TVA liés auxdits véhicules.

3 - La gestion des marchés publics

Il est à rappeler que les organes de passation des marchés publics poursuivent leurs activités dans la transparence pour une bonne gestion des dépenses publiques à l'Assemblée nationale.

A cet effet, pendant la période sous revue, les activités ci-après ont été exécutées. Il s'agit de :

- quatre (4) demandes de cotation ;
- quatre (4) demandes de renseignements et de prix ;
- quatorze (14) consultations de fournisseurs.

Ces différentes opérations ont permis d'acquérir et de mettre à la disposition de l'institution d'importants matériels et lots de fournitures dans la plus grande transparence.

Il convient d'ajouter dans cette rubrique que le Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'institution pour la gestion 2021 est élaboré. Son approbation et sa mise en exécution sont en cours.

4 - La gestion des technologies de l'information et de la communication

Pendant la période de référence, plusieurs activités liées à la gestion de l'informatique et de la communication ont été menées.

4.1 - la gestion de l'informatique

Dans le domaine de l'informatique, les activités se sont focalisées sur la veille technologique, l'assistance technique, la maintenance préventive et curative du matériel informatique et l'évolution de l'infrastructure réseaux informatique et télécoms ainsi que la construction progressive du système d'information de l'institution.

A cet effet, les actions suivantes ont été menées :

- la mise à disposition des cadres du matériel informatique ;
- l'acquisition d'un nouveau serveur ;
- la sécurisation du signal wifi ;
- la maintenance du matériel informatique ;
- le déploiement des services réseaux pour le rétablissement de la connexion internet ;
- le déploiement des applications de gestion ;
- les travaux de maintenance du réseau informatique ;
- la segmentation du réseau pour assurer une bonne connexion internet dans tous les bureaux du parlement ;

- la mise aux normes moderne et internationale de la salle technique de la cellule informatique ;

- la segmentation du réseau pour assurer une bonne connexion internet dans tous les bureaux.

4.2 - la gestion de la communication et de l'information

Dans ce registre, les activités menées sont relatives à :

- la couverture effective des activités du Président et du Bureau ;
- la couverture effective des séances plénières et autres activités de l'Assemblée nationale ;
- l'exploitation et l'animation de la chaîne You tube de l'Assemblée nationale ;
- la poursuite de l'étude de faisabilité de la télévision hémicycle sur financement du PNUD ;
- la réorganisation de la couverture médiatique de la session budgétaire notamment des séances d'audition des ministères, des Institutions et des organisations de la société civile ;
- l'élaboration d'une nouvelle grille des programmes de radio hémicycle ;
- la gestion des contrats de partenariat entre l'Assemblée nationale et les promoteurs des médias ;
- la publication sur les réseaux sociaux des activités de l'institution ;
- la mise à jour du répertoire des lois promulguées et la mise en ligne des textes de lois ;
- la numérisation des décisions prises par le Président ;
- les travaux quotidiens de maintenance, de mise à jour du site web et de sauvegarde des données.

II - LES ACTIVITES MENEES AU PLAN EXTERIEUR

A- LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

1 - Les activités de coopération

Les contraintes liées à la pandémie de la COVID-19 ont réduit considérablement la participation en présentielles des députés aux missions internationales. En dépit de cette situation, la coopération interparlementaire continue de fonctionner sous la houlette du Président de l'Assemblée nationale.

Au cours de la période de référence, vingt-huit (28) rencontres internationales ont été organisées par visioconférence auxquelles l'Assemblée nationale a pris part dans leur quasi-totalité. Sur soixante-sept (67) députés désignés, quarante-et-un (41) se sont rendus disponibles pour représenter le parlement béninois à ces différentes rencontres virtuelles, soit un taux de participation de 61.19%. (Cf. tableau annexe V).

La session du Comité des droits des parlementaires de l'UIP qui s'est déroulée du 1^{er} au 5 février 2021 a permis la réélection de l'Honorable Nassirou BAKO-ARIFARI, au poste de Président du Comité des droits de l'Homme de l'Union.

Aussi, importe-t-il de faire remarquer que l'UIP a adressé une lettre de remerciements à l'Honorable Natondé AKE, suite à sa brillante participation au webinaire sur la couverture sanitaire universelle qui a eu lieu, le 2 mars 2021.

Par ailleurs, il faut souligner que le défaut d'une salle de visioconférence bien équipée de dispositifs appropriés et l'indisponibilité de certains députés désignés par le Président de l'Assemblée nationale pour prendre part aux webinaires, font perdre des opportunités de positionnement dans les instances de coopération interparlementaires et n'honorent pas notre Assemblée. Il est donc souhaitable que les députés accordent plus d'intérêt à ces rencontres virtuelles à l'instar des rencontres

présentielles pour permettre au parlement béninois de garder la place qui est la sienne sur le plan international.

Il importe de souligner qu'au cours de la même période, le Bénin a eu le mérite d'abriter, la réunion délocalisée du Bureau du Parlement et de la commission mixte de la CEDEAO, ainsi que la 45^{ème} session ordinaire du Comité interparlementaire de l'UEMOA (CIP/UEMOA), qui se sont tenues respectivement du 3 au 7 novembre et du 16 au 25 novembre 2020.

2 - Les activités des Réseaux, des Groupes Interparlementaires d'Amitié et du Parlement des Jeunes du Bénin

La coopération technique que l'Assemblée nationale entretient avec ses partenaires a permis d'organiser les activités ci-après :

- l'atelier de cadrage technique du Projet du Code de la santé sexuelle et de la reproduction en République du Bénin ;
- les auditions parlementaires sur la santé sexuelle et la reproduction ;
- l'atelier d'appropriation du projet WURI.

L'Assemblée nationale a aussi procédé au renouvellement du Parlement des Jeunes du Bénin. L'installation de la troisième mandature dudit Parlement est en cours de préparation.

B- LES MISSIONS A L'ETRANGER

1- Les missions à l'étranger du Président de l'Assemblée nationale

Au plan des activités internationales, j'ai pris part à deux (02) missions au cours de la période de référence.

Il s'agit de :

- la cérémonie de remise du Prix africain de Développement (PADEV), à Kigali (RWANDA), du 11 au 13 octobre 2020 ;
- la cérémonie d'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du BURKINA-FASO à Ouagadougou, du 02 au 04 mars 2021 (annexe IV).

2- Les missions des autres députés

La période de référence a enregistré la participation de vingt-huit (28) autres membres de l'Assemblée nationale pour quinze (15) missions à l'extérieur dont dix (10) statutaires et cinq (05) non statutaires (annexe IV).

C- LES AUDIENCES DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

La période sous revue a été marquée par la persistance de la pandémie de la COVID-19. En dépit de cette situation, et, en raison des spécificités et de l'urgence qui ont caractérisé leur objet, j'ai accordé quelques audiences à différentes personnalités.

1- Les personnalités reçues

J'ai reçu en audience des personnalités tant nationales qu'étrangères. Nos échanges ont porté sur les questions d'intérêts national et international.

1.1- Personnalités nationales :

Au titre des personnalités nationales, j'ai reçu, cinq (05) responsables d'Institutions ou de structures d'Etat, vingt (20) délégations de Réseaux, Associations et Confédérations, deux (02) structures internes au Parlement, sept (07) autorités traditionnelles et Responsables Religieux, trois (03) Institutions à caractère économique, sept (07) membres des ONG et particuliers, (cf. annexe XII)

1.2- Personnalités étrangères :

Au titre des personnalités étrangères, j'ai reçu trois (03) membres de la Chancellerie et personnalités étrangères et quatre (04) représentants d'organisations ou institutions étrangères.

2- Les préoccupations exprimées

2.1- Préoccupations exprimées par les nationaux

Les préoccupations exprimées par les personnalités et responsables peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- solliciter l'appui financier et technique du Président de l'Assemblée nationale pour réaliser leur projet d'affaires ;
- inviter le Président de l'Assemblée nationale ou son représentant à des manifestations organisées par ces personnalités reçues ;
- solliciter l'intervention du Président de l'Assemblée nationale en vue d'une élection présidentielle apaisée ;
- favoriser l'adhésion de plusieurs groupements de femmes et d'hommes à la réélection du Président Patrice Talon en 2021 sous la houlette du Président de l'Assemblée nationale ;
- informer et dépister gratuitement les députés et le personnel de l'Assemblée nationale sur les hépatites virales, le cas échéant, leur proposer des traitements ;
- solliciter l'appui du Président de l'Assemblée nationale pour faire des observations sur les projets et propositions de loi en étude par les commissions ;
- solliciter l'accompagnement du Président de l'Assemblée nationale pour l'application, au Bénin, des textes communautaires adoptés en matière de santé ;
- solliciter l'intervention du Président de l'Assemblée nationale pour la résolution de la crise qui secoue certaines confédérations.

2.2- Préoccupations exprimées par les étrangers

Pour ce qui concerne les personnalités étrangères, les préoccupations exprimées ont porté essentiellement sur les points ci-après :

- solliciter l'appui du Président de l'Assemblée nationale sur l'exécution au Bénin du projet suisse relatif à la « Prévention de l'Extrémisme Violent » (PEV) ;
- solliciter l'appui du Président de l'Assemblée nationale pour une presse béninoise au service de la démocratie et jouant le rôle de contre-pouvoir.

3 - Les autres activités essentielles du Cabinet du Président

Elles se sont rapportées au cours de la période visée aux activités menées par le groupe de sécurité.

Ainsi, le groupe de sécurité de l'Assemblée nationale a accompli plusieurs missions de sécurité, a mis l'accent sur l'entraînement de toutes ses composantes et a activement participé à la lutte contre la COVID-19.

D'abord, dans le cadre de sa mission réglementaire, le groupe de sécurité a assuré la sécurité du siège de l'Assemblée nationale et des bureaux annexes, la garde de la résidence officielle du Président de l'Assemblée nationale et des membres du bureau, l'escorte du Président de l'Assemblée nationale au cours de ses déplacements et la protection de son intégrité physique à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il a assuré, grâce aux gardes du corps, la sécurité des honorables députés. Il a aussi assuré respectivement la sécurité et l'escorte de la délégation de la CEDEAO conduite par son président du 31 octobre au 10 novembre 2020, ainsi que celle des membres de la délégation du CIP/UEMOA du 16 au 25 novembre 2020. De plus, le personnel s'est rendu disponible pour soutenir des députés à l'occasion de certains événements. Le groupe de sécurité a en outre participé aux honneurs funèbres du

feu député Jean Pierre BABATOUNDE et a assisté la famille du défunt pendant les obsèques.

Ensuite, sous mon impulsion et sous la direction du Commandant militaire, des innovations importantes ont été apportées à la mise en condition opérationnelle de la troupe. Ainsi, les gardes du corps et l'escorte ont pu faire un recyclage de haute portée technique et morale sur le site d'entraînement commando de l'Ecole Nationale des Sous-officiers de Ouidah du 1^{er} au 13 février 2021. Des techniques d'escalade, en passant par le saut du pont à Djegbadji, les techniques de tir, sans oublier le combat corps-à-corps et les techniques de protection de hautes personnalités ont été exécutés. Durant le séjour, ils ont été éprouvés et sont désormais plus aptes à mieux servir. Aussi, faut-il souligner que pour mieux apprécier la manière de servir des gardes du corps, le Commandant militaire a conçu une fiche individuelle d'appréciation à l'endroit des députés. Les observations des honorables ont permis de sensibiliser ceux dont la conduite n'était pas exemplaire afin de disposer des agents plus professionnels et plus vertueux.

Le personnel de la compagnie a été entraîné à la défense d'un point sensible au regard de l'actualité sur les attaques des parlements en Afrique comme ailleurs. C'est au cours de l'atelier de validation du plan de sécurité et de défense de l'institution présidé par moi-même et qui a connu la participation du Directeur général de la police républicaine accompagné de ses cadres et exécutants puis de plusieurs hauts gradés de l'armée que la compagnie a été outillée. Cet atelier dont l'importance n'est pas à démonter, a eu lieu les 24 et 25 février 2021 au Palais des gouverneurs. Il a permis d'établir la coordination entre l'armée et la police en cas de crise, le rôle de la troupe et l'attitude des agents parlementaires en cas de menace. Il a suscité la conception d'un guide de sécurité au profit des honorables députés qui est en cours, ainsi qu'un plan de défense et de sécurité de l'institution parlementaire.

En dehors de ces activités, tout le personnel du groupe de sécurité a aussi participé au Contrôle Obligatoire de la Valeur de l'Aptitude Physique Individuelle (COVAPI) et une frange du personnel de commandement a participé au séminaire parlementaire sur la lutte contre la corruption à Dassa-Zoumè.

Enfin, dans le cadre de la gestion de la COVID-19, le personnel du groupe de sécurité a poursuivi la mise en application des recommandations du comité de suivi de l'institution dans le cadre de la lutte contre la pandémie notamment par la prise de température, la désinfection des lieux sensibles et la surveillance des cas infectés par le médecin de l'institution. Tous les gardes du corps ont été dépistés après le recyclage. Les cas positifs ont été mis sous traitement et ont rejoint les députés après guérison. Des dépistages mensuels ont été aussi planifiés et exécutés au profit de certains personnels.

III - DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES

Les différentes actions menées au cours de la période de référence ne l'ont pas été sans difficultés même si les perspectives sont prometteuses.

A- Difficultés

Il s'agit essentiellement des difficultés liées aux moyens de travail et au manque de locaux. La huitième législature a affiché de grandes ambitions à travers différentes réformes.

La vétusté des bâtiments du Palais des gouverneurs et des installations constitue également une contrainte à laquelle nous devons faire face.

Le service médical est actuellement logé dans le bâtiment annexe qui abrite les différentes structures d'appui du parlement. Nous sommes conscients que le service médical devrait être logé au Palais des gouverneurs afin de favoriser une certaine proximité du

service avec les patients. Le manque de locaux au niveau du Palais des Gouverneurs explique cet état de choses.

Mais en dépit de ces quelques difficultés, les différents pas posés sur le chantier des réformes augurent de très belles perspectives pour l'Institution.

B - Perspectives

Les réformes engagées au titre de la huitième législature visent essentiellement à renforcer le parlement dans sa mission législative, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation. A mi-parcours, nous pouvons nous réjouir des résultats obtenus. Les derniers positionnements des cadres à l'interne au niveau de certaines structures de l'administration et des projets visent à conforter les résultats déjà obtenus en même temps qu'ils répondent à un souci d'efficacité. Les fruits sont en train de tenir la promesse des fleurs. Je puis d'ores et déjà nous féliciter des résultats ainsi obtenus à tous les niveaux notamment dans les domaines de la reddition des comptes, de la gestion des ressources humaines, financières et du matériel, du contrôle de gestion interne du parlement, du renforcement des capacités des députés et du personnel.

Pour ce dernier volet, c'est l'occasion pour moi de remercier très sincèrement nos partenaires, en l'occurrence le PNUD et les structures d'appui du parlement pour les efforts déployés au profit des députés et du personnel

En ce qui concerne le manque de locaux nous envisageons dans l'immédiat, la délocalisation de l'Institut Parlementaire du Bénin (IPaB) dans les locaux de l'ex-Secrétariat permanent du forum des parlementaires africains pour le NEPAD sis à Cotonou. Ainsi, d'autres services techniques pourront être logés en lieu et place de l'Institut.

Dans le domaine de la communication, notre ambition la plus évidente exprimée en début de législature est la création d'une télévision parlementaire. Cette ambition reste toujours d'actualité

et les services en charge du dossier sont instruits pour l'accélération du processus de création.

Enfin, il convient de mentionner que la création de la Cellule d'audit interne augure de bonnes perspectives, entre autres en matière de gouvernance avec les transformations qui s'opèrent progressivement au niveau de certaines structures avec lesquelles l'Assemblée nationale entretient traditionnellement des relations. Au nombre de celles-ci figurent la Mutuelle du personnel de l'Assemblée nationale (MuPAN), l'Association nationale des anciens parlementaires (As-NAP) Bénin et le Réseau des journalistes accrédités au parlement (ReJAP), qui seront désormais liées à l'Assemblée nationale par un protocole d'accord de partenariat. Ledit protocole d'accord est déjà conclu avec l'As-NAP) Bénin et est en cours d'élaboration avec les deux autres structures.

CONCLUSION

Au total, nous pouvons affirmer que l'Assemblée nationale apporte, comme il se doit, sa pierre à la construction de l'édifice national et à la consolidation de la démocratie dans notre pays.

Chaque jour qui passe, des actes courageux porteurs d'espoir sont posés. Notre ambition est de faire de la huitième législature la plus productrice en lois de qualité. Je puis affirmer que nous sommes dans cette direction. Quotidiennement, des moyens sont donnés au gouvernement pour la réalisation de sa politique de développement du pays

Certes, des défis restent encore à relever. Mais, ils constituent pour nous des challenges qui fondent notre volonté de travailler sans désemparer pour l'avènement d'un Bénin prospère auquel nous croyons tous. Pour les actes que vous ne cessez de poser dans ce sens, je vous prie de recevoir ici l'expression renouvelée de ma profonde reconnaissance.

J'ai la ferme certitude que je peux continuer de bénéficier de votre soutien sans limite, empreint d'esprit de sacrifice sur ce vaste chantier de la construction de notre pays.

Pour finir, permettez-moi de vous dire qu'aucun de nous n'est aussi intelligent que nous tous réunis. Ensemble, avançons donc !

Je vous remercie !



Louis Gbèhounou **VЛАВОНОУ**

ANNEXES

ANNEXE I

Point de présence en séance plénière des députés de la huitième législature au cours de la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021

N°	Nom et prénom (s)	Présence Plénière	Missions à l'extérieur	Total présence (16)	Taux de participation %
1	ABIOSSE Abdou Razack O.	14	Pas de mission	14	87,50
2	ADEN HOUESSOU Léon	16	Pas de mission	16	100
3	ADJOVI Mathieu Gbèblodo	00	Pas de mission	00	00
4	ADOMAHOU Jérémie	10	Pas de mission	10	62,50
5	ADOUN Hilaire	15	Pas de mission	15	93,75
6	AFFO OBO Amed Tidjani	04	Pas de mission	04	25
7	AGBODJETE Hounsa Justin	05	Pas de mission	05	31,25
8	AGONGBONON Lambert	08	Pas de mission	08	50
9	AGONKAN Gildas Habib B.	13	Pas de mission	13	81,25
10	AGOUA Assogba Edmond	03	Pas de mission	03	18,75
11	AGUEMON Badirou	11	Pas de mission	11	68,75
12	AHIVOHOZIN Norbert	13	Pas de mission	13	81,25

13	AHONOUKOUN T. Marcellin	14	Pas de mission	14	87,50
14	AHOUANVOEBLA Augustin	10	Pas de mission	10	62,50
15	AHYI Dédévi Eugénie Chantal	12	Pas de mission	12	75
16	AKE Natondé	14	Pas de mission	14	87,50
17	AKIBOU SORÖ Yaya Worou	12	Pas de mission	12	75
18	AKPOVI Eustache	02	Pas de mission	02	12,50
19	ALLADATIN J-B Orden	15	Pas de mission	15	93,75
20	ALLOSSOHOUN K. Richard	12	(01) mission	13	81,25
21	ANANI Amavi Joseph	16	Pas de mission	16	100
22	ATCHAWE Dominique Coovi	11	Pas de mission	11	68,75
23	AVALLA Charles Omer	16	Pas de mission	16	100
24	BABA MOUSSA Mariama	13	Pas de mission	13	81,25
25	BABATOUNDE I. Jean-Pierre	14	Pas de mission	14	87,50
26	BAGOUDOU Zakari Adam	11	Pas de mission	11	68,75
27	BAKO ARIFARI Nassirou	14	Pas de mission	14	87,50
28	BANGANA Gilbert	12	(01) mission	13	81,25

29	BIOKOU David Camille Gbossè	05	Pas de mission	05	31,25
30	BISSIRIOU Eniola Awaou	16	Pas de mission	16	100
31	BOKOVE Léon	16	Pas de mission	16	100
32	CHABI TALATA Mariame	13	Pas de mission	13	81,25
33	DAGNIHO Rosine	10	Pas de mission	10	62,50
34	DEGLA Assouan Benoît	13	Pas de mission	13	81,25
35	GBADAMASSI Abdel-Kader	10	Pas de mission	10	62,50
36	GBADAMASSI Rachidi	07	Pas de mission	07	43,75
37	GBAHOUNBA David	09	Pas de mission	09	56,25
38	GBENONCHI Gérard	15	Pas de mission	15	93,75
39	GBENOU Paulin	16	Pas de mission	16	100
40	GBIAN Robert	11	Pas de mission	11	68,75
41	GOUNOU S. Abdoulaye	15	Pas de mission	15	93,75
42	GUIDI Euric	16	Pas de mission	16	100
43	HAZOUME N. Hyppolite	15	Pas de mission	15	93,75
44	HONFO Sonagnon Epiphane	10	Pas de mission	10	62,50
45	HOUDEGBE Octave Cossi	10	Pas de mission	10	62,50
46	HOUNGNIBO Kokou Lucien	06	(01) mission	07	43,75
47	HOUNSA Victor Mitondji	16	Pas de mission	16	100

48	ISSA Salifou	01	Pas de mission	01	6,25
49	KASSA Dahoga Barthélémy M.	15	Pas de mission	15	93,75
50	KATE Sabaï	13	Pas de mission	13	81,25
51	KOGBLEVI Délonix Djiméco	15	Pas de mission	15	93,75
52	KORA GOUNOU Zimé	16	Pas de mission	16	100
53	KOUWANOU G. Mathias	14	Pas de mission	14	87,50
54	MAMA Sanni	12	Pas de mission	12	75
55	MEDEGAN FAGLA Sèdami	15	(01) Mission	16	100
56	MEDEWANOU K. Ernest S.	14	Pas de mission	14	87,50
57	MORA SANNI Saré Malick	13	Pas de mission	13	81,25
58	N'DA Antoine N'DA	16	Pas de mission	16	100
59	N'OUEMOU K. Domitien	16	Pas de mission	16	100
60	NOBIME A. Patrice	14	Pas de mission	14	87,50
61	NOUTAÏ Tohouégnon Nestor	13	Pas de mission	13	81,25
62	OKOUNDE K. Jean-Eudes	05	Pas de mission	05	31,25
63	OKOUNLOLA-BIAOU A. André	16	Pas de mission	16	100

64	OROU SE GUENE Yacoubou	16	Pas de mission	16	100
65	OUSMANE Ibourahima	15	Pas de mission	15	93,75
66	SADO Nazaire	11	Pas de mission	11	68,75
67	SCHANOU Sofiatou Modjissola	16	Pas de mission	16	100
68	SEIBOU Assan	12	Pas de mission	12	75
69	SINA OUNINGUI B. Gounou	15	Pas de mission	15	93,75
70	SOKPOEKPE Nathanaël	08	Pas de mission	08	50
71	SOSSOU Dakpè	14	Pas de mission	14	87,50
72	TCHAOU Florentin	16	Pas de mission	16	100
73	TCHOBO Valère	11	(01) mission	12	75
74	TOGNI Cyprien	13	Pas de mission	13	81,25
75	TOGNIGBAN Etienne	16	Pas de mission	16	100
76	VLAVONOU Louis Gbèhounou	16	Pas de mission	16	100
77	YAHOUEDEOU Janvier	14	(01) Mission	15	93,75
78	YEHOUETOME Boniface	16	Pas de mission	16	100
79	YEMPABOU Boundja Jacques	03	Pas de mission	03	18,75

80	YOMBO Tchoropa Thomas	11	Pas de mission	11	68,75
81	YOUSSOUFOU B. Nouhoume	12	(02) Mission	14	87,50
82	ZOUMAROU Wally Boda Mamoudou	15	Pas de mission	15	93,75
Taux de participation moyen :					76,60%

ANNEXE II- PRÉSENCE DES DÉPUTÉS AUX TRAVAUX EN COMMISSION

COMMISSIONS		MOIS					
		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	mars
Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)	Nbre de séances	Taux de participation (%)
C1	10	79,33	19	100	10	67,33	01
C2	12	93,75	19	100	11	81,81	07
C3	11	70,05	19	100	07	68,90	03
C4	17	81,51	19	100	08	78,57	03
C5	17	76,92	19	100	06	76,92	06
	67	80,31	95	100	42	74,70	20
						71,87	
							71,87

ANNEXE III- POINT DES RATIFICATIONS PAR LE GOUVERNEMENT DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT

(Période du 08 août 2020 au 12 février 2021)

N° D'ORDRE	DECRET ET DATE DE RATIFICATION	INTITULE	COMMISSIONS SAISIES		DATE DE LA COMMUNICATION EN SEANCE PLENIERE
			MONTANT FCFA	FOND AVIS	
01	N° 2020-404 du 19 août 2020	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé le 31 décembre 2019, entre la République du Bénin et la Bank of China Limited dans le cadre du financement des travaux de restauration, reconstruction, construction du projet « Marina » de Ouidah et des infrastructures auxiliaires au Bénin	109.787.954.867 FCFA	C2 C3	08 décembre 2020
02	N° 2020-420 du 02 septembre 2020	Décret portant autorisation de la convention de crédit signée le 29 mai 2020, entre la République du Bénin et l'Association Française de Développement (AFD) dans le cadre du financement des Centres d'Excellence d'Afrique pour l'impact sur le développement (ACP-Impact)	6.559.570.000 FCFA	C3 C2	08 décembre 2020

03	N° 2020-422 du 02 septembre 2020	Décret portant ratification de la convention de crédit signée, le 17 août 2020 avec le Fond Africain de Développement, dans le cadre du financement du programme d'appui à la COVID-19	4.211.580.000 FCFA	C4 C2
04	N° 2020-433 du 16 septembre 2020	Décret portant ratification de l'accord de financement signé à Cotonou, le 30 juin 2020 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre de la réalisation du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filiales Agricoles et à la diversification des Exportations (PACOFIDE)	95.900.913.400 FCFA	C3 C2 08 décembre 2020
05	N° 2020-555 du 18 novembre 2020	Décret portant ratification de l'accord de prêt, signé le 03 novembre 2020 à Cotonou, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), en sa qualité d'Administrateur du Fonds spécial Africa Growing Together Fund (AGTF), dans le cadre du financement du Projet d'Appui au Programme	7.215.527.000 FCFA	C4 C2 Non encore affecté en séance plénière

		d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)				
06	N° 2020-591 du 23 décembre 2020	Décret portant ratification de l'accord de prêt n° 2020053/PRBN 2020 28 00, signé le 05 octobre 2020, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement des mesures urgentes prises pour faire face à la crise liée à la COVID-19	15.000.000.000 FCFA	C2	C4	Non encore affecté en séance plénière
07	N° 2020-592 du 23 décembre 2020	Décret portant ratification de l'accord de prêt n° 2020054/PRBN 2020 29 00, signé le 05 octobre 2020, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement des mesures urgentes prises pour faire face à la crise liée à la COVID-19	10.500.000.000 FCFA	C2	C4	Non encore affecté en séance plénière
08	N° 2020-593 du 23 décembre 2020	Décret portant ratification du contrat de financement de l'augmentation de la participation du Bénin au capital de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en	9.839.355.000 FCFA	C2	C1	Non encore affecté en séance plénière

	Afrique (ACA), signé le 09 encore affecté en séance plénière octobre 2020 à Cotonou et le 13 octobre 2020 à Luxembourg, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI)				
09	N° 2021-039 du 27 janvier 2021	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé avec le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID), dans le cadre de l'appui d'urgence au système de santé en réponse à la pandémie de la COVID-19	8.785.200.000 FCFA	C2	C4
10	N° 2021-040 du 27 janvier 2021	Décret portant ratification de l'accord de prêt signé le 19 novembre 2020, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), relatif au financement partiel de la deuxième tranche du projet de viabilisation du site de Ouèdo, dans le cadre de la construction de 10.849 logements sociaux et économiques dans la commune d'Abomey-Calavi	10.000.000.000 FCFA	C2	C3
					Non encore affecté en séance plénière

ANNEXE IV

1- MISSIONS A L'ETRANGER DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021)
TOTAL : 02 Missions

<u>INTITULE DES MISSIONS</u>	
<u>N°</u>	<u>STATUTAIRES</u>
1	Cérémonie de remise du Prix africain de Développement (PADEV), à Kigali (RWANDA), du 11 au 13 octobre 2020
2	Cérémonie d'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du Burkina-Faso à Ouagadougou (BURKINA-FASO), du 02 au 04 mars 2021
<u>TOTAL</u>	<u>02</u>

2- MISSIONS DES AUTRES DÉPUTÉS
(Période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021)

TOTAL : 15 missions

LISTE DES MISSIONS		DÉPUTÉS CONCERNÉS PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
MISSIONS STATUTAIRES : 10			
1	Réunion du Bureau du Parlement de la CEDDEAO relative à l'examen et à l'adoption du budget du Parlement à Abuja (NIGERIA), 24-31 octobre 2020		<ul style="list-style-type: none"> - Nazaire SADO - Bida Nouhoume YOUSOUFOU ABDOURAMANI

LISTE DES MISSIONS		DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
2	3ème session Extraordinaire du Parlement de la CEDEAO pour l'année 2020 et forum parlementaire à Accra (GHANA), 19-31 octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Hyppolite HAZOUME - Sèdami Romarique MEDEGAN FAGLA - Salifou ISSA 	
3	Réunion délocalisée d'une commission mixte de la CEDEAO à Lomé (TOGO), 16-22 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> - Hyppolite HAZOUME 	

LISTE DES MISSIONS		DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
4	<p>Forum parlementaire sur les TIC organisé par le Parlement de la CEDEAO à Niamey (NIGER), 03-08 octobre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hypolite HAZOUME 		
5	<p>Réunion délocalisée d'une Commission mixte du Parlement de la CEDEAO à Bissau (GUINEE BISSAU), 08-15 novembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sèdami Romarique MEDEGAN FAGLA 		

LISTE DES MISSIONS	DÉPUTÉS CONCERNÉS PAR GROUPE PARLEMENTAIRE		
	UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN	
6	<p>46^{ème} Session ordinaire du CIP/UEMOA à Ouagadougou (BURKINA-FASO), 12-24 décembre 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lucien HOUNGNIBO - Richard ALLOSSOHOUN - Valère TCHOBO 	<p>Gilbert BANGANA</p> <p>Janvier YAHOUEDOU</p>
7	<p>Mission du Parlement de la CEDEAO à Abuja (NIGERIA), 25-30 janvier 2021</p>		<p>Nazaire SADO</p>

DÉPUTES CONCERNÉS PAR GROUPE PARLEMENTAIRE			
	LISTE DES MISSIONS	DÉPUTÉS CONCERNÉS PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
8	Réunion du Bureau du CIP-UEMOA à Ouagadougou (BURKINA-FASO), 14-20 février 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Lucien HOUNGNIBO - Valère TCHOBO 	
9	47ème session ordinaire du Comité Interparlementaire de l'UEMOA à Bamako (MALI), 14-25 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Lucien HOUNGNIBO - Richard ALLOSSOHOOUN - Valère TCHOBO 	<ul style="list-style-type: none"> - Gilbert BANGANA - Janvier YAHOUEDOU
10	Mission parlementaire de la CEDAO à Abuja		Bida Nouhoume YOUSOUFOU ABDOURAMANI

DÉPUTÉS CONCERNÉS PAR GROUPE PARLEMENTAIRE		
LISTE DES MISSIONS	UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
(NIGERIA), 08-11 mars 2021		
		MISSIONS NON STATUTAIRES : 05
<p>Mission de supervision de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire à Abidjan (COTE D'IVOIRE), 28 octobre – 03 novembre 2020</p> <p>1</p>		Hippolite HAZOUME

LISTE DES MISSIONS		DÉPUTÉS CONCERNÉS PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
	Mission de supervision des élections au Burkina- Faso à Ouagadougou (BURKINA-FASO), 18-26 novembre 2020	Sèdami Romarique MEDEGAN FAGLA Nazaire SADO	
2			
	Mission de supervision des élections à Accra (GHANA), 04-11 décembre 2020	Bida Nouhoume YOUSOUFOU ABDOURAMANI	
3			
	Réunion de la Commission ad hoc chargée de l'étude sur l'élection des	Sèdami Romarique MEDEGAN FAGLA	
4			

LISTE DES MISSIONS		DEPUTES CONCERNES PAR GROUPE PARLEMENTAIRE	
		UNION PROGRESSISTE	BLOC REPUBLICAIN
	<p> députés du parlement au suffrage universel direct à Abuja (NIGERIA), 07-13 décembre 2020</p>		
5	<p>Mission d'observation des Elections Législatives à Abidjan (COTE D'IVOIRE), 03-08 mars 2021</p> <p>nombre de députés bénéficiaires :</p>	<p>Nassirou BAKO-ARIFARI</p>	<p>11</p> <p>17</p>

ANNEXE V

I- De la participation des députés aux rencontres virtuelles

N°	Activités	Instance organisatrice	Date	Députés désignés	Participants effectifs	Observations
1	Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF	APF	6 octobre 2020	03	03	
2	Webinaire sur les approches législatives visant à garantir la stabilité sociale des populations exposées aux risques climatiques	UIP	8 octobre 2020	01	01	
3	Session spéciale des Femmes Leaders Politiques à l'occasion des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI	Banque mondiale et FMI	13 octobre 2020	01	00	
4	Forum parlementaire mondial virtuel 2020 de la Banque mondiale et du FMI	Banque mondiale et FMI	12 au 15 octobre 2020	01	01	
5	Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI sur le COVID-19	UPCI	19 octobre 2020	01	01	
6	56ème session de l'Assemblée parlementaire OEACP et réunions intersessions de l'ACP-UE	ACP-UE	19 au 23 octobre 2020	01	00	
7	Réunions d'information sur le processus des Nations Unies	UIP	20 octobre 2020	01	01	
8	162ème session du Comité des Droits de l'Homme des parlementaires de l'UIP	UIP	22 au 31 octobre 2020	01	01	
9	Réunion par visioconférence du Réseau international des parlementaires de l'UIP sur la destruction des vies humaines et des sociétés par des violences armées	UIP	29 octobre 2020	01	01	
10	206ème Session du Conseil directeur de l'UIP	UIP	1er au 4 novembre 2020	04	04	

N°	Activités	Instance organisatrice	Date	Députés désignés	Participants effectifs	Observations
11	Webinaire sur l'impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD Afrique	UIP	13 novembre 2020	00	00	
12	Assemblée générale du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire.	UIP	16 et 17 novembre 2020	03	03	
13	Webinaire sur la couverture sanitaire universelle à l'ère de la COVID-19.	UIP	17 novembre 2020	05	05	
14	Réunions virtuelles à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	UIP	25 et 26 novembre 2020	05	00	
15	Réunion conjointe des commissions de l'Assemblée parlementaire paritaire (APPI) ACP-UE	ACP/UE	3 décembre 2020	00	00	
16	46ème session de l'APF	APF	19 au 29 janvier 2021	13	09	
17	Session du Comité des droits de des parlementaires de l'UIP	UIP	1er au 5 février 2021	01	01	
18	Première rencontre du forum parlementaire sur la sécurité et le renseignement.	Robert PITTINGER	9 février 2021	01	00	
19	Audition parlementaire des Nations Unies, édition 2021	UIP	17 au 18 février 2021	05	03	

N°	Activités	Instance organisatrice	Date	Députés désignés	Participants effectifs	Observations
20	Réunion Régionale virtuelle sur l'Afrique et Haïti	Gouvernement de Malawi/ Secrétariat de l'ONU/ CEA	22 au 26 février 2021	03	01	
21	Webinaire sur le désarmement en période de pandémie : Rôle des parlementaires	UIP	24 février 2021	01	00	
22	Rencontre par visioconférence du Président de l'UIP avec les Présidents des comités de l'Union	UIP	1er mars 2021	01	01	
23	Webinaire sur la couverture sanitaire universelle	UIP	2 mars 2021	01	01	
24	Forum virtuel des femmes de l'ACP-UE	ACP-UE	8 mars 2021	05	01	
25	Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF sur la politique de lutte contre les violences faites aux femmes dans les parlements	UIP	19 mars 2021	01		
26	Dialogue parlementaire virtuel FAO-AE CID	APF	19 mars 2021	03	02	
27	Webinaire de la francophonie sur : « Enjeux et perspectives de la francophonie »	APF/OIF	22 mars	03	01	
28	Webinaire organisé par l'UIP et ONU femme	UIP	23 mars 2021	03	01	
Totaux	28			67	41	

II - Autres activités virtuelles

18	Première réunion des Secrétaires administratifs des Sections de l'APF, pour le compte de l'année 2021.	APF	3 et 10 février 2021	01	01
19	Webinaire organisé par l'APF et Universitaire Senghor à l'attention des Secrétaires et personnel administratif	APF	8 février 2021	03	03
24	Conférence de la jeunesse, organisée par l'ACP-UE sur le thème : « La pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur les jeunes »	ACP-UE	25 février 2021	12	12
25	Réunion en ligne des Secrétaires généraux des parlements sur l'adaptation des parlements en temps de pandémie.	APF	26 février 2021	01	01

ANNEXE VI

SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES (EN FCFA) DU 01/10 AU 31/12/20

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2020	MOUVEMENT BUDGETAIRE	CREDIT REPORTÉ	CREDIT REMANANT	DEFENSES ENGAGEES DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE EMIS DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE ORDONNANCES DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE PAYES DU 01/10 AU 31/12/20	CREDIT DISPONIBLE AU 31/12/2020	TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/10 AU 31/12/20
Chap 10 11 00 1111 00											
Dépenses réparties											
Chap 10 11 00 1111 00 art 61											
Dépenses du personnel											
Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 1											
*Traitements et salaires	353 440 320	-17 000 000	0	336 440 820	315 230 519	336 273 055	358 201 087	21 210 301	21 210 301	93,70	
Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 3											
*Primes et indemnités	2 136 018 538	-24 500 000	0	2 111 518 528	2 060 360 823	2 134 661 705	31 157 705	31 157 705	31 157 705	99,52	
Chap 10 11 00 1111 00 art 61 para 4											
*Cotisations sociales	72 028 753	-10 000 000	0	62 028 753	54 417 510	72 800 757	92 418 497	7 611 253	7 611 253	87,73	
Chap 10 11 00 1111 00 art 62											
Achats de biens et services											
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 1											
*Fournitures	47 157 306	10 000 000	0	57 157 306	56 893 024	56 898 024	61 348 624	269 282	269 282	99,49	
Ligne 1 fournitures consommées											
Ligne 6 documentation, abonnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ligne 7 frais de carburant et lubrifiants	168 500 847	-4 000 000	0	164 500 847	164 005 500	187 799 500	187 799 500	583 347	583 347	99,63	
Chap 101 100 1111 00 art 62 para 2											
*Dépenses d'entretien et de maintenance	45 231 432	5 000 000	0	53 231 432	35 944 125	36 105 638	36 105 638	17 237 307	17 237 307	67,52	
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 3											
*Prestations de service	38 976 458	27 000 000	0	65 976 458	34 620 720	36 476 860	38 900 860	31 355 738	31 355 738	52,47	
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 4											
*Assurances toutes	57 546 676	-16 000 000	0	41 546 676	41 241 640	41 672 177	45 861 992	305 236	305 236	99,27	
Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 5											
*Électricité eau gaz autres sources d'énergie	32 310 769	2 000 000	0	34 310 769	25 169 245	27 716 966	68 531 403	9 141 524	9 141 524	73,36	
TOTAL A REPORTER	2 974 329 799	0	2 946 829 799	2 827 888 106	2 832 884 017	2 905 678 251	3 023 829 506	118 941 693	118 941 693		

SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES (EN FCFA) DU 01/10 AU 31/12/20(suite)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2020	MOUVEMENT BUDGETAIRE	CREDIT REPORTÉ	DÉPENSES ENGAGÉES DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE BMIS DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE ORDONNANCES DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE PAYES DU 01/10 AU 31/12/20	CRÉDIT DISPONIBLE AU 31/12/2020	TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/10 AU 31/12/20
	<u>REPORT</u>	2 974 329 799		0	2 946 829 799	2 832 884 017	2 905 678 251	3 023 829 506	118 941 693	
	<u>Dépenses réparties</u>									
	<u>Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 6</u>									
	<u>Dépenses de communication</u>	29 521 535	5 000 000	0	34 521 535	18 407 280	19 401 160	19 401 160	16 114 255	53,32
	<u>Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 7</u>									
	<u>*loyers et charges locatives</u>	10 700 000	6 500 000	0	17 200 000	7 800 000	7 800 000	7 800 000	9 400 000	45,35
	<u>Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 5</u>									
	<u>*Fêtes et cérémonies</u>	5 000 000	0	0	5 000 000	4 728 000	4 728 000	4 728 000	272 000	94,56
	<u>Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 7</u>									
	<u>*Enquêtes et contrôles parlementaires</u>	100 000 000	0	0	100 000 000	0	0	0	100 000 000	0,00
	<u>Chap 10 11 00 1111 00 art 62 para 9 ligne 9</u>									
	<u>*Dépenses éventuelles diverses</u>	107 002 950	16 000 000	0	123 002 950	117 503 205	117 503 205	117 503 205	5 499 745	95,53
	<u>Chap 10 1000 1111 00</u>									
	<u>*Dépenses non réparties</u>									
	<u>Chap 10 1000 1111 00 art 61</u>									
	<u>Dépenses du personnel</u>	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
	<u>Chap 10 1000 1111 00 art 62</u>									
	<u>Achats de biens et services</u>									
	<u>Chap 10 1000 111100 art 62 para 2 ligne 9</u>									
	<u>*Travaux d'entretien et de maintenance</u>	97 205 379	8 000 000	0	105 205 379	80 244 275	80 244 275	80 244 275	109 099 470	24 961 104
	<u>Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 4 ligne 2</u>									
	<u>*Frais d'assurance au profit des autorités politiques</u>									
	<u>et du Personnel Administratif</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<u>TOTAL A REPORTER</u>	3 323 759 663	0	3 331 759 663	3 056 570 866	3 062 560 657	3 135 354 891	3 282 361 341	275 188 797	

SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES (EN FCFA) DU 01/10 AU 31/12/20 (Fin)

N°	NOMENCLATURE BUDGETAIRE	CREDIT DISPONIBLE AU 30/09/2020	MOUVEMENT BUDGETAIRE	CREDIT REPORTÉ	CREDIT REMANANT	DEPENSES ENGAGÉES DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE EMIS DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE ORDONNANCES DU 01/10 AU 31/12/20	TITRE PAYÉS DU 01/10 AU 31/12/21	CREDIT DISPONIBLE AU 31/12/2020	TAUX D'ENGAGEMENT DU 01/10 AU 31/12/20
	REPORT	3 323 759 663			0	3 331 759 663	3 056 570 866	3 062 560 657	3 135 354 891	3 282 361 341	275 188 797
Chap 10 1000 1111 00 art 62 para 8											
*Frais de transport et de mission											
Ligne 1 frais de transport à l'intérieur		8 760 746	0	0	8 760 746	3 096 478	3 096 478	3 096 478	3 096 478	5 664 268	35,34
Ligne 2 frais de transport à l'extérieur		24 606 100	-8 000 000	0	16 606 100	6 288 543	6 288 543	7 330 343	5 549 993	10 317 557	37,87
Ligne 6 indemnités de mission à l'extérieur		17 300 000	5 000 000	0	22 300 000	20 655 000	20 655 000	22 605 000	22 605 000	1 645 000	92,62
Ligne 7 indemnités de mission à l'intérieur		61 845 000	0	0	61 845 000	34 660 000	34 660 000	34 660 000	34 660 000	27 155 000	56,04
Chap 10 1000 1111 00 art 64 para 5											
*Autres transferts courants											
Ligne 2 contribution aux organismes internationaux		40 000 000	-1 000 000	0	39 000 000	38 145 910	38 145 910	38 145 910	38 145 910	0	854 090
Ligne 3 contribution de l'AN aux projets		6 675 275	0	0	6 675 275	2 656 000	2 656 000	2 656 000	2 656 000	4 019 275	39,79
Ligne 9 autres contributions de l'AN		53 355 000	0	0	53 355 000	33 400 000	33 400 000	33 400 000	33 400 000	19 995 000	62,55
Chap 10 1000 2111 00 art 24											
Acquisitions et grosses réparations (BESA)											
Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 1											
*Matériel et mobilier de logement et de bureau		31 011 280	1 000 000	0	32 011 280	31 942 000	31 942 000	33 251 800	33 251 800	69 280	99,78
chap 10 1000 2111 00 art 24 para 3											
*Matériel roulant		333 478	0	0	333 478	0	0	0	0	371 410 000	333 478
Chap 10 1000 2111 00 art 24 para 8		59 859 725	-5 000 000	0	54 859 725	46 057 639	46 057 639	46 057 639	46 057 639	8 612 036	33,94
*Autres acquisitions de biens											
TOTAL		3 627 561 267	0	0	3 627 561 267	3 273 472 486	3 280 772 077	3 356 558 611	3 354 048 306	3 354 088 781	90,24

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2020

LES GRANDES MASSES DU DISPONIBLE DU BUDGET 2020 AU 30/09/20

I - DÉPENSES REPARTIES

- 1) Dépenses réparties du personnel
2) Dépenses réparties en achats de biens et services

II- DÉPENSES NON REPARTIES

- 1) Dépenses non réparties en achats de biens et services
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)

III- Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA)

TOTAL

I - DÉPENSES REPARTIES

- 1) Dépenses réparties du personnel
2) Dépenses réparties en achats de biens et services

II - DÉPENSES NON REPARTIES

- 1) Dépenses non réparties en achats de biens et services
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)

III - Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA)

TOTAL

LES GRANDES MASSES DES CRÉDITS REMANIES

I - DÉPENSES REPARTIES

- 1) Dépenses réparties du personnel
2) Dépenses réparties en achats de biens et services

II - DÉPENSES NON REPARTIES

- 1) Dépenses non réparties en achats de biens et services
2) Dépenses non réparties (autres transferts courants)

III - Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA)

TOTAL

3 226 554 284

2 561 488 111
665 056 173

309 787 500

209 717 225
100 070 275

91 219 483

3 627 561 267

2 976 326 591

2 450 408 652
526 317 739

219 146 206

144 844 296
74 201 910

77 999 689

3 273 472 486

soit 90,34% du
crédit disponible rémanié

ANNEXE VII



SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES

Exercice : 2020



Legende : Dotation : Action : Activité

	Nomenclature Budgetaire	Libellé	Crédit initial	Montant budgetaire	Repost	Crédit Restant	Engagement	Titres émis	Titres ordonnés	Titres payés	Décaisse	Taux (%)
001		DOTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	13 926 749 880	0	198 081 798	14 126 831 673	13 772 742 897	13 776 622 997	13 772 742 897	13 654 059 781	97,49	
110011110	ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	11 765 704 495	0	0	11 745 704 495	11 495 476 802	97,67					
Art 61	DEPENSES DE PERSONNEL	10 046 054 495	-115 508 080	0	9 924 554 495	9 564 605 236	99,4					
611	TRAITEMENTS ET SALAIRES	0	1 514 041 074	0	1 514 041 074	1 495 770 75	95,6					
6111	TRAITEMENTS DE BASE	0	651 902 322	0	0							
6112	SALAIRE DE BASE	0	454 046 752	0	0							
613	PRIMES & INDEMNITES	0	7 552 435 589	0	7 552 435 589	100,0						
6131	INDEMNITES	0	4 245 040 457	0	0							
6132	PRIMES	0	4 106 525 572	0	0							
614	COTISATIONS SOCIALES	0	522 157 562	0	522 157 562	514 558 569	99,54					
6141	COTISATIONS SOCIALES DES PERSONNELS SOUS STATUT	0	1 020 463	0	0							
6142	COTISATIONS SOCIALES DES PERSONNELS HORS STATUT	0	220 441 159	0	0							
6149	COTISATIONS SOCIALES NON VENTILÉES	0	1 005 000 000	0	0							
Art 62	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	1 765 620 000	115 500 000	0	1 621 120 000	1 630 571 566	69,55					
6211	FOURNITURES CONSOMMÉES	1 000 000 000	49 000 000	0	91 000 000	90 710 715	99,65					
6216	DOCUMENTATION,ABONNEMENTS,AGENCE DE PRESSE	50 000 000	-50 000 000	0	0							
6217	FRAIS DE CARBURANTS & LUBRIFIANTS	65 000 000	0	74 520 000	77 736 553	99,92						
622	DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	60 000 000	5 000 000	0	95 000 000	47 712 693	73,4					
623	PRESTATIONS DE SERVICES	95 000 000	55 551 750	0	97 551 750	96 176 012	97,55					
624	ASSURANCES	120 000 000	-46 000 000	0	74 050 000	73 064 764	99,93					
625	ELECTRICITE,EAU,GAZ,AUTRES SOURCES D'ENERGIE	80 000 000	27 050 000	0	117 050 000	107 535 476	92,19					
626	DEPENSES DE COMMUNICATION	20 000 000	51 000 000	0	50 500 000	54 555 745	63,4					
627	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	32 350 000	8 500 000	0	30 800 000	29 400 000	95,17					
6295	FOIRES,FEETES ET CEREMONIES	10 000 000	-5 000 000	0	5 000 000	4 720 000	94,59					

Nomenclature budgetaire	Libellé	Credit initial	Mouvement budgétaire	Repart	Credit Restante	Engagement	Titres émis	Titres échéances	Times paytes	Disponible	Taux (%)
6297	ENQUETES, VERIFICATIONS, CONTROLES	200 000 000	-16 551 730	0	183 448 250	53 465 250	53 465 250	53 465 250	100 000 000	45,49	
6299	DEPENSES EVENTUELLES DIVERSES	305 000 000	21 000 000	0	324 000 000	315 500 255	315 500 255	315 500 255	5 459 745	0,5	
10001110	CHARGES COMMUNES	1 629 999 869	-95 738 000	0	1 734 261 869	1 639 620 575	1 643 500 575	1 639 620 575	94 621 294	94,54	
Art 62	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	1 564 999 869	-59 738 000	0	1 505 261 869	1 455 468 940	1 439 368 940	1 435 368 940	69 772 929	95,56	
6299	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	124 900 560	157 000 000	0	311 940 560	257 035 765	257 035 765	257 035 765	14 961 104	9,2	
6242	FRATS D'ASSURANCES AU PROFIT DES AUTORITES POLITI	60 000 000	16 261 000	0	616 261 000	616 261 000	616 261 000	616 261 000	0	100	
6281	FRATS DE TRANSPORT A L'INTERIEUR	20 000 000	0	0	20 000 000	14 355 732	14 355 732	14 355 732	5 047 265	71,63	
6282	FRATS DE TRANSPORT A L'EXTERIEUR:MISSION	260 000 000	-223 000 000	0	57 000 000	26 682 445	26 682 445	26 682 445	10 347 537	72,11	
6286	INDEMNITE DE MISSION A L'EXTERIEUR	250 000 000	-223 002 000	0	60 000 000	59 555 000	62 255 000	56 555 000	1 045 000	97,20	
6287	INDEMNITE DE MISSION A L'INTERIEUR	250 000 000	180 000 000	0	460 000 000	427 515 000	421 013 000	432 215 000	17 155 000	0,42	
Art 64	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	265 000 000	-36 000 000	0	229 000 000	204 131 635	204 131 635	204 131 635	24 568 365	59,14	
6451	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONA	40 000 000	-1 000 000	0	36 000 000	35 145 910	35 145 910	35 145 910	554 290	97,01	
6453	CONTRIBUTION AUX PROJETS	64 000 000	0	0	64 000 000	59 000 775	59 000 775	59 000 775	4 019 275	95,72	
6499	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	161 000 000	-55 000 000	0	126 000 000	106 005 000	106 005 000	106 005 000	1 935 000	94,15	
10002110	EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF	353 045 516	95 738 000	196 051 798	646 865 314	637 645 520	637 645 520	637 645 520	9 219 794	98,57	
Art 24	ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATER	353 045 516	95 738 000	196 051 798	646 865 314	637 645 520	637 645 520	637 645 520	9 219 794	98,57	
241	MOBILIER ET MATERIEL DE LOGEMENT ET DE BUREAU (51 025 000	44 236 000	0	73 265 000	73 193 720	73 193 720	73 193 720	69 230	99,91	
245	MATERIEL DE TRANSPORT DE SERVICE ET DE FONCTION	221 000 000	75 000 000	106 001 795	497 745 475	497 410 000	497 410 000	497 410 000	335 475	99,93	
248	MEUBLES-ACQUISITIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	104 020 510	-27 166 000	0	73 553 255	65 041 300	65 041 300	65 041 300	5 312 050	55,07	
	TOTAL	13 928 749 890	0	196 051 798	34 126 831 673	13 772 742 897	13 776 622 897	13 772 742 897	354 088 781	97,49	

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2020

LES GRANDES MASSES DES CRÉDITS DU BUDGET DU 2020

	Crédit Initial	Crédit Rémané
I - ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Dépenses réparties)		
1) Dépenses de personnel	11 745 704 495	11 745 704 495
2) Achats de biens et services	10 040 084 495	9 924 584 495
II - CHARGES COMMUNES (Dépenses non réparties)		
1) Achats de biens et services	1 705 620 000	1 621 120 000
2) Autres transferts courants	1 829 999 869	1 734 261 869
III - EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF (Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA))		
1) Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	1 564 999 869	1 505 261 869
2) Autres transferts courants	265 000 000	229 000 000
TOTAL	<u>13 928 749 880</u>	<u>14 126 831 678</u>

LES GRANDES MASSES DES DEPENSES ENGAGEES DE L'ANNÉE 2020

	Dépense Engagé	Disponible
I - ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Dépenses réparties)		
1) Dépenses de personnel	11 495 476 802	250 227 693
2) Achats de biens et services	9 864 605 236	59 979 259
II - CHARGES COMMUNES (Dépenses non réparties)		
1) Achats de biens et services	1 630 871 566	190 245 434
2) Autres transferts courants	1 639 620 575	94 641 294
III - EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF (Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA))		
1) Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier	1 435 488 940	69 772 929
2) Autres transferts courants	204 131 635	24 868 365
TOTAL	<u>637 645 520</u>	<u>9 219 794</u>

soit 97,49% des crédits ouverts pour 2020



ANNEXE VIII

SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES

Exercice : 2021

DU : 01/01/2021

AU : 31/03/2021

Legend : Dotation Action Activité

Nomenclature budgétaire	Libellé	Credit Initial	Mouvement budgétaire	Report	Credit Remanié	Engagement	Titres émis	Titres ordonnances	Titres payés	Disponible	Taux (%)
001	DOTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	17 078 749 680	0	0	17 078 749 680	3 102 844 670	3 069 121 577	2 982 459 997	2 984 612 703	13 975 905 210	18.17
110011110	ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	12 460 766 380	0	0	12 460 766 380	2 866 941 506	2 641 960 601	2 760 745 021	2 763 059 727	5 613 824 674	22.97
Art 61	DEPENSES DE PERSONNEL	10 634 166 380	0	0	10 634 166 380	2 434 585 188	2 434 585 188	330 550 505	330 550 505	8 199 581 192	22.69
611	TRAITEMENTS ET SALAIRES	0	1 415 043 402	0	1 415 043 402	330 550 505	0	0	0	330 550 505	1 076 353 807
6111	TRAITEMENTS DE BASE	0	-67 026 750	0	-67 026 750	0	0	0	0	0	0
6112	SALAIRES DES GENS DE MAISON	0	-29 540 750	0	-29 540 750	0	0	0	0	0	0
61123	SALAIRES DES AGENTS CONTRACTUELS	418 100 010	-115 100 010	0	0	0	0	0	0	0	0
613	PRIMES & INDEMNITÉS	0	5 063 632 402	0	5 063 632 402	2 036 025 501	0 626 066 571	23.51			
6131	INDEMNITÉS	4 360 053 550	-4 350 053 550	0	0	0	0	0	0	0	0
6132	PRIMES	4 282 048 573	-4 282 048 573	0	0	0	0	0	0	0	0
614	COTISATIONS SOCIALES	0	554 500 510	0	554 500 510	55 050 702	55 050 702	55 050 702	55 050 702	496 530 614	10.47
6141	COTISATIONS SOCIALES DES PERSONNELS SOUS STATUT	0 068 250	-0 068 250	0	0	0	0	0	0	0	0
6142	COTISATIONS SOCIALES DES PERSONNELS HORS STATUT	240 422 200	-240 422 200	0	0	0	0	0	0	0	0
6149	COTISATIONS SOCIALES NON VENTILÉES	295 200 000	-295 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Art 62	ACHATS DE BIENS ET SERVICES	1 846 600 000	0	0	1 846 600 000	432 356 318	407 395 413	326 159 833	328 474 539	1 414 243 662	23.41
6211	FOURNITURES CONSOMMÉES	30 000 000	0	0	30 000 000	\$ 200 200	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	10.20
6216	DOCUMENTATIONS, ABONNEMENTS, AGENCE DE PRESSE	10 000 000	0	0	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000	0
6217	FRAS DE CARBURANTS & LUBRIFIANTS	307 000 000	0	0	307 000 000	273 570 620	270 450 620	207 337 120	207 337 120	535 429 380	33.0
622	DEPENSES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	40 000 000	0	0	40 000 000	14 168 078	7 198 555	7 198 555	4 048 702	25 831 012	55.42
623	PRESTATIONS DE SERVICES	66 000 000	0	0	66 000 000	4 077 080	2 032 080	540 000	540 000	0 1 322 020	7.09
624	ASSURANCES	90 000 000	0	0	90 000 000	0	0	0	0	90 000 000	0
625	ELECTRICITE, EAU, GAZ, AUTRES SOURCES D'ENERGIE	100 000 000	0	0	54 000 000	3 562 931	3 562 931	3 562 931	3 562 931	96 437 069	3.50
626	DEPENSES DE COMMUNICATION	54 000 000	0	0	54 000 000	10 815 247	10 815 247	10 772 780	43 151 733	20.03	
627	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	33 000 000	0	0	33 000 000	7 800 000	7 800 000	25 500 000	25 500 000	25.21	

Nomenclature budgétaire	Libellé	Credit Initial	Mouvement budgétaire	Report	Credit Remanié	Engagement	Titres émis	Titres ordonnances	Titres payées	Disponible	Taux (%)
6295	FOIRES, FETES ET CEREMONIES	10 000 000	0	0	10 000 000	0	210 000	5 200 000	0 210 000	790 000	22,1
6297	ENQUETES, VERIFICATIONS, CONTROLES	200 000 000	0	0	200 000 000	0	330 000	0	0	100 070 000	4,07
6299	DEPENSES EVENTUELLES DIVERSES	350 000 000	0	0	350 000 000	01 010 162	33 503 000	50 203 000	53 503 000	204 050 335	25,50
1000111110	CHARGES COMMUNES	1 601 633 500	0	0	1 601 633 500	227 716 816	227 140 976	221 752 976	1 373 916 684	14,22	
Art 62	ACHAIS DE BIENS ET SERVICES	1 369 633 500	0	0	1 369 633 500	205 242 816	204 666 976	199 278 976	1 164 390 654	14,99	
629	TRAVAUX DIVERS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE	130 033 500	0	0	130 033 500	13 033 840	13 048 000	0 000 000	120 000 000	0,76	
624	ASSURANCES	600 000 000	0	0	600 000 000	0	0	0	600 000 000	0	0
6281	FRAIS DE TRANSPORT A L'INTERIEUR	20 000 000	0	0	20 000 000	2 073 070	2 073 070	2 073 070	17 021 024	14,50	
62821	FRAIS DE TRANSPORT A L'EXTERIEUR: MISSION CADRES	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	0
62822	FRAIS DE TRANSPORT A L'EXTERIEUR: MISSION DETAI	125 000 000	0	0	125 000 000	0	0	0	0	125 000 000	0
62861	INDEMNITE DE MISSION A L'EXTERIEUR CADRES	5 000 000	0	0	5 000 000	0	0	0	0	5 000 000	0
62862	INDEMNITE DE MISSION A L'EXTERIEUR POUR MISSION	125 000 000	0	0	125 000 000	0	0	0	0	5 050 000	115,710 000
6287	INDEMNITE DE MISSION A L'INTERIEUR	350 000 000	0	0	350 000 000	182 360 000	182 360 000	182 360 000	182 360 000	167 040 000	52,1
Art 64	AUTRES TRANSFERTS COURANTS	232 000 000	0	0	232 000 000	22 474 000	22 474 000	22 474 000	22 474 000	209 526 000	9,69
6452	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONA	40 000 000	0	0	40 000 000	0	0	0	0	40 000 000	0
64523	CONTRIBUTION AUX PROJETS	55 000 000	0	0	55 000 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	3 750 000	51 250 000	0,82
6459	AUTRES TRANSFERTS AUX AUTORITES SUPRANATIONA	157 000 000	0	0	157 000 000	13 724 000	13 724 000	13 724 000	13 724 000	115 276 000	13,07
1000211110	EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF	496 350 000	0	0	496 350 000	8 186 348	0	0	0	488 163 652	1,65
Art 24	ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATER	496 350 000	0	0	496 350 000	8 186 348	0	0	0	488 163 652	1,65
241	MOBILIER ET MATERIEL DE LOGEMENT ET DE BUREAU (43 100 000	0	0	43 100 000	0	0	0	0	43 100 000	0
243	MATERIEL DE TRANSPORT DE SERVICE ET DE FONCTION	230 000 000	0	0	230 000 000	0	0	0	0	230 000 000	0
246	MELUBLES-ACQUISITIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	225 250 000	0	0	225 250 000	3 156 348	0	0	0	215 063 652	3,07
1000311110	PROJET	2 500 000 000	0	0	2 500 000 000	0	0	0	0	2 500 000 000	0
Art 23	ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPAR	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	0	0	0	0	2 000 000 000	0
231	BATIMENTS ADMINISTRATIFS A L'USAGE DE BUREAU	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	0	0	0	0	2 000 000 000	0
Art 62	ACHAIS DE BIENS ET SERVICES	500 000 000	0	0	500 000 000	0	0	0	0	500 000 000	0
62	ACHAIS DE BIENS ET SERVICES	500 000 000	0	0	500 000 000	0	0	0	0	500 000 000	0
	TOTAL	17 078 749 680	0	0	17 078 749 680	3 102 844 670	3 069 121 577	2 984 812 703	13 975 905 210	18,17	

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET 2021

LES GRANDES MASSES DES CRÉDITS DU BUDGET DU 01/01/2021 AU 31/03/2021		Credit Initial	Credit Rémané
I - ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (Dépenses réparties)		12 480 766 380	12 480 766 380
1) Dépenses de personnel		10 634 166 380	10 634 166 380
2) Achats de biens et services		1 846 600 000	1 846 600 000
II - CHARGES COMMUNES (Dépenses non réparties)		1 601 633 500	1 601 633 500
1) Achats de biens et services		1 369 633 500	1 369 633 500
2) Autres transferts courants		232 000 000	232 000 000
III - EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF (Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA))		496 350 000	496 350 000
1) Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier		496 350 000	496 350 000
IV - PROJET (PROJET)		2 500 000 000	2 500 000 000
1) Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles		2 000 000 000	2 000 000 000
2) Achats de biens et services		500 000 000	500 000 000
TOTAL		17 078 749 880	17 078 749 880
LES GRANDES MASSES DES DÉPENSES ENGAGÉES DU 01/01/2021 AU 31/03/2021		Dépense Engagé	Disponible
I - ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE (Dépenses réparties)		2 866 941 506	9 613 824 874
1) Dépenses de personnel		2 434 585 188	8 199 581 192
2) Achats de biens et services		432 356 318	1 414 243 682
II - CHARGES COMMUNES (Dépenses non réparties)		227 716 816	1 373 916 684
1) Achats de biens et services		205 242 816	1 164 390 684
2) Autres transferts courants		22 474 000	209 526 000
III - EQUIPEMENT SOCIO-ADMINISTRATIF (Budget d'Équipement Socio - Administratif (BESA))		8 186 348	488 163 652
1) Acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier		8 186 348	488 163 652
IV - PROJET (PROJET)		0	2 500 000 000
1) Acquisitions, constructions et grosses réparations des immeubles		0	2 000 000 000
2) Achats de biens et services		0	500 000 000
TOTAL		3 102 844 670	13 975 905 210

soit 16,17% des crédits ouverts pour 2021

ANNEXE IX

Les personnalités reçues en audience par le Président de l'Assemblée nationale

A - Personnalités nationales :

1- Responsables d'Institutions ou de Structures d'Etat

1. Nouvel Ambassadeur du Bénin à New York ;
2. Commission béninoise des droits de l'homme ;
3. Chef de l'équipe de l'Agence Nationale de l'Identification Personnelle ;
4. Conseil national de l'Education ;
5. Médecin chef du centre de santé d'Ifangni.

2- Les Réseaux, Associations et Confédérations

1. Président du conseil national du bureau de l'ordre national médecins du Bénin ;
2. Présidente de l'ordre national des pharmaciens du Bénin ;
3. Association béninoise pour la promotion de la famille ;
4. Secrétaire général de la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin ;
5. Président du mouvement « Ouragan » ;
6. Association sportive omnisports modèle (section handball) ;
7. Plateforme électorale des organisations de la société civile du Bénin ;
8. Union des Béninoises Patriotes ;
9. Mouvement des Jeunes Engagés ;
10. Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ;
11. Association « Famille Santé Bénin » ;

12. Association des Jeunes entrepreneurs pour le développement de l'agriculture ;
13. Jeunes Juristes Engagés pour la Promotion du Droit (JED)
14. Association ASP-GST-CAM et notables de la commune d'Akpro-Missérétré ;
15. Consortium (Présidentielle 2021) œuvrons et maintenons notre vivre ensemble ;
16. Conseil d'Administration de l'Organisation de Sensibilisation et de Communication pour une Education et une Formation Orientées ;
17. Fédération des Universités Publiques et Privées de l'Ouémé ;
18. ONG « Education, Conseils, Santé pour Tous » (ONG-ECoSaT) ;
19. Collectif des Aides-Soignants sortis de Parakou à partir de la 7è promotion ;
20. ONG « Jeunesse et Emplois Verts pour une Economie Verte (JEVEV)

3- Les Structures internes au Parlement

1. Cellule d'audit interne de l'Assemblée nationale ;
2. Bureau exécutif du syndicat autonome du personnel de l'Assemblée nationale.

4- Les Autorités traditionnelles et responsables religieux

1. Rois du plateau ;
2. Têtes couronnées de Sèmè ;
3. Conseil pastoral de la paroisse Saint Pierre et Saint Paul de Porto-Novo ;
4. Conférence internationale de l'Eglise du christianisme céleste ;

5. Aumônier catholique des cadres et personnalités politiques section Ouémé ;
6. Conseil de la communauté musulmane de la ville de Porto Novo ;
7. Directeur du Plan stratégique d'action pastorale de l'archidiocèse de Cotonou.

5- Les institutions à caractère économique

1. Président Directeur Général du groupe Afrique Communication et des hôtels d'Ayélawadjè ;
2. Président Directeur Général NSIA Assurances ;
3. Président Directeur Général Hôtel MB.

6- Les ONG et les particuliers

1. Professeur Ibrahim SALAMI ;
2. Monsieur GNACADJA Bernard, Coordonnateur UP Massè/Adja-Ouèrè ;
3. Monsieur LASSISSI Obonou, enseignant à la retraite ;
4. Monsieur NAGNONHOU Arnaud Brice, leader d'opinion ;
5. M. Arnauld KINNOU, Directeur de la société « Bénin Power Supply » ;
6. Monsieur KODJO H. S. Romain, rédacteur du livre « Patrice ou l'Audace de gouverner » ;
7. M. HOUNKPEVI Robert, exploitant agricole.

B -Personnalités étrangères :

1- Les Chancelleries et Personnalités étrangères

1. Ambassadeur des Etats-Unis près le Bénin ;
2. Ambassadeur de la République française près le Bénin ;
3. Consul honoraire du Liban au Bénin.

2-Les Représentants d'organisations ou institutions étrangères

1. Nouveau Représentant Résident du PNUD ;
2. Délégation de parlementaires nigériens ;
3. Représentant Résident au Bénin du Réseau des chambres des experts européens Département Afrique de l'ouest ;
4. Délégation du Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève.